

---

# Fiche diagnostic de la TEOM

Financement du service public de gestion des déchets

CA du Gard Rhodanien

Mars  
2023



---

**Données 2021**

---

Réalisation : Valentin SAUQUES  
Chargé d'études finances locales  
*Mission Gouvernance*  
Institut Paris Region

Auréliе TUPEK  
Chargée d'études observation économique  
*Observatoire régional des déchets d'Ile-de-France*  
Institut Paris Region

Julien Ruaro  
Réfèrent coûts et optimisation SPGD  
*Service Valorisation des Déchets*  
ADEME

# Préambule

**Cette fiche individuelle restitue les caractéristiques de la TEOM de la collectivité et les met en perspective avec des références ; elle est fournie par l'ADEME, qui a missionné pour ce faire l'expertise de l'Institut Paris Région.**

Elle est complémentaire à la démarche de l'ADEME pour les collectivités sur l'optimisation des services publics de gestion des déchets. L'outil standard "matrice des coûts", les référentiels et les animations proposés visent à améliorer les performances (prévention, valorisation), optimiser les services, les dépenses et les recettes associées (ventes de matériaux, soutiens des éco-organismes, aides), afin de maîtriser le coût restant à financer (dit "coût aidé").

Le financement appelé, par la redevance ou la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (REOM ou TEOM), est directement un choix politique, qui peut aussi faire l'objet d'optimisations.

Les constats faits sur la tarification incitative (TI) montrent de surcroît un lien étroit entre le financement et les performances.

Plusieurs questions peuvent se poser pour les collectivités en TEOM :

- > sur le lissage et le zonage des taux de TEOM et leurs impacts éventuels sur les contribuables,
- > sur le plafonnement des valeurs locatives des locaux d'habitation,
- > sur les "non ménages" (entreprises, administrations), en application ou pas d'une redevance spéciale, selon leur accès/utilisation du service, avec des sollicitations pour des exonérations de TEOM,
- > sur les modalités de mise en oeuvre d'une tarification incitative et ses impacts pour chacun des contribuables et usagers du service.

Or il est difficile d'analyser les fichiers de données associés à la TEOM ; très peu de collectivités ont formé leurs agents à cela, commandent des « fichiers à façons » ou recourent à un bureau d'études (sauf dans le cas d'une étude sur la TI où cela est essentiel).

L'ADEME a pris un engagement de confidentialité auprès du CEREMA pour récupérer gratuitement ces données via <https://datafoncier.cerema.fr>

L'analyse a été confiée à l'Institut Paris Région, rompu à l'exercice pour les collectivités franciliennes.

Les données du fichier foncier millésimé 2021 ont été croisées avec une table de l'intercommunalité pour reconstituer la structure des contribuables à l'échelle de chaque collectivité à compétence collective. (Pour les collectivités en financement mixte, la fiche ne concerne que leur partie en TEOM.)

Pour votre périmètre, les communes prises en compte sont celles indiquées en annexe du document.

En cas d'erreur, écrire à [teom@institutparisregion.fr](mailto:teom@institutparisregion.fr) pour modifier la base et adapter en conséquence les indicateurs.

La fiabilité a été éprouvée par comparaison avec les données que la DGFIP communique par commune (somme des bases assujetties et produit de la TEOM) :

[www.data.gouv.fr/fr/datasets/impots-locaux-fichier-de-recensement-des-elements-dimposition-a-la-fiscalite-directe-locale-rei-3/](http://www.data.gouv.fr/fr/datasets/impots-locaux-fichier-de-recensement-des-elements-dimposition-a-la-fiscalite-directe-locale-rei-3/)

**L'écart entre les bases reconstituées et les bases issues de la DGFIP est de 0,03 %.**

**Plusieurs indicateurs sont présentés : bases, taux, produits de TEOM, origine par type de local, dispersion des montants, exonérations...**

**Afin de les relativiser, des moyennes ou médianes sont présentées à différents échelons :**

- > les collectivités en TEOM du département ;
- > les collectivités en TEOM de la région - à noter qu'en Occitanie, la TEOM est instituée sur 89 % des communes ;
- > 204 communautés d'agglomération France

Pour les calculs en € par habitant, la population INSEE municipale 2020 a été utilisée (cf. annexe 3).

**[L'ADEME vous invite à voir la vidéo de présentation de cette fiche diagnostic de la TEOM : https://www.dailymotion.com/video/x883apt?playlist=x7ec5u](https://www.dailymotion.com/video/x883apt?playlist=x7ec5u)**

# Sommaire

## Préambule

1. Synthèse
2. Produit de TEOM levé sur le territoire
3. Comparaisons sur l'assiette, le taux et le produit de TEOM
4. Détail par type de locaux
5. Détail selon l'occupation des locaux
6. Dispersion des montants de TEOM
  - 6.1 TEOM provenant des locaux d'habitation (appartements et maisons)
  - 6.2 TEOM provenant des appartements
  - 6.3 TEOM provenant des maisons
  - 6.4 TEOM provenant des dépendances
  - 6.5 TEOM provenant des locaux professionnels
7. Pratiques d'exonération de TEOM sur le territoire

## Annexe 1 Détail par commune

- Annexe 1.1 Nombre de locaux par type
- Annexe 1.2 TEOM par type de locaux

## Annexe 2 Dispersion de la TEOM par commune en € par local

- Annexe 2.1 Locaux d'habitation hors dépendances
- Annexe 2.2 Appartements
- Annexe 2.3 Maisons

## Annexe 3 Populations

## Annexe 4 Fichiers fonciers et CEREMA

# 1. Synthèse 2021

## Taux de TEOM parmi les adhérents

Taux minimum	11,0%
<b>Taux moyen pondéré</b>	<b>14,2%</b>
Taux maximum	18,0%

## Produit de TEOM levé sur le territoire

**11 391 160 €**

Part provenant des ménages	<b>89%</b>
Part provenant des professionnels	<b>10%</b>
Part provenant des dépendances	<b>1%</b>

## TEOM moyenne par local d'habitation (maison ou appartement)

**209 €/local**

Appartements uniquement	166 €/local
Maisons uniquement	225 €/local

## TEOM moyenne par local professionnel (hors dépendances)

**379 €/local**

Pratiques d'exonération de TEOM sur le territoire	Oui
Nombre de locaux professionnels exonérés par délibération	179

## Contribution des 10 % d'assujettis payant le plus de TEOM sur le total

**24%**

## 2. Produit de TEOM levé sur le territoire

La TEOM est calculée à partir de 2 variables : une assiette multipliée par un taux.

Le(s) taux sont voté(s) par la collectivité. Dans le tableau ci-dessous, les taux indiqués sont calculés en divisant le produit par les bases communiquées par la DGFIP.

Les EPCI ayant confié la compétence déchets à un syndicat mixte ont toutefois la possibilité de délibérer en lieu et place du syndicat mixte compétent.

L'assiette, aussi appelée base, est égale à la moitié de la somme des valeurs locatives des locaux assujettis à la taxe foncière sur les propriétés bâties (hors usines).

Un plafonnement des valeurs locatives des locaux d'habitation est possible.

**Le tableau ci-dessous permet d'appréhender les différences de bases et de taux entre communes/adhérents, ainsi que leur contribution respective (%) par rapport au total perçu.**

Le produit total (incluant ménages et professionnels) est ramené à la population (INSEE municipale 2020) pour permettre des comparaisons (attention à ne pas associer le ratio en €/hab. aux seuls ménages car il reflète aussi le poids du tissu économique).

Produit de TEOM au sein des adhérents de la collectivité pour 2021					
Communes	Bases (€)	Taux voté (hors zonage)	Produit		
			€	% du total	€/hab.
Aiguèze	308 419	13,00%	40 098	0,4%	184
Bagnols-sur-Cèze	22 719 757	13,00%	2 954 174	25,9%	163
Carsan	635 029	15,00%	95 253	0,8%	124
Cavillargues	895 701	15,00%	134 354	1,2%	158
Chusclan	1 286 458	11,00%	141 438	1,2%	146
Codolet	605 384	11,00%	66 632	0,6%	110
Connaux	1 634 263	15,00%	245 114	2,2%	144
Cornillon	895 704	15,00%	134 374	1,2%	144
Gaujac	1 058 759	15,00%	158 884	1,4%	148
Goudargues	1 373 883	13,00%	178 576	1,6%	161
Issirac	351 650	13,00%	45 724	0,4%	147
La Roque-sur-Cèze	315 888	11,00%	34 747	0,3%	196
Laudun-l'Ardoise	5 959 629	15,00%	894 392	7,9%	141
Laval-Saint-Roman	233 378	15,00%	35 010	0,3%	164
Le Garn	281 647	15,00%	42 365	0,4%	200
Le Pin	400 547	15,00%	60 077	0,5%	128
Lirac	963 846	15,00%	144 567	1,3%	157
Montclus	269 752	13,00%	35 070	0,3%	187

Montfaucon	1 338 392	15,00%	200 792	1,8%	132
Orsan	1 287 003	11,00%	141 542	1,2%	120
Pont-Saint-Esprit	10 601 342	18,00%	1 910 850	16,8%	182
Sabran	1 905 452	13,00%	247 704	2,2%	154
Saint-Alexandre	1 114 705	13,00%	144 925	1,3%	116
Saint-André-d'Olérargues	517 479	13,00%	67 281	0,6%	154
Saint-André-de-Roquepertuis	600 413	15,00%	90 085	0,8%	153
Saint-Christol-de-Rodières	181 050	15,00%	27 159	0,2%	170
Saint-Étienne-des-Sorts	485 029	15,00%	72 756	0,6%	135
Saint-Geniès-de-Comolas	1 690 496	15,00%	253 561	2,2%	127
Saint-Gervais	848 577	11,00%	93 291	0,8%	119
Saint-Julien-de-Peyrolas	1 293 098	15,00%	193 966	1,7%	135
Saint-Laurent-de-Carnols	568 421	13,00%	73 897	0,7%	148
Saint-Laurent-des-Arbres	3 368 942	13,00%	437 994	3,9%	148
Saint-Marcel-de-Careiret	756 713	15,00%	113 519	1,0%	131
Saint-Michel-d'Euzet	736 250	13,00%	95 711	0,8%	144
Saint-Nazaire	1 183 330	15,00%	177 856	1,6%	140
Saint-Paul-les-Fonts	829 642	15,00%	124 447	1,1%	121
Saint-Paulet-de-Caisson	1 613 583	15,00%	242 019	2,1%	132
Saint-Pons-la-Calm	444 486	15,00%	66 645	0,6%	143
Saint-Victor-la-Coste	2 019 087	13,00%	262 515	2,3%	121
Salazac	229 119	15,00%	34 373	0,3%	183
Tavel	2 255 516	15,00%	338 398	3,0%	167
Tresques	1 902 472	15,00%	285 511	2,5%	158
Vénéjan	1 487 049	11,00%	163 583	1,4%	130
Verfeuil	691 112	13,00%	89 931	0,8%	150
<b>CA du Gard Rhodanien</b>	<b>80 138 452</b>	<b>14,21%</b>	<b>11 391 160</b>	<b>100,0%</b>	<b>152</b>

Le taux à l'échelle de l'EPCI est calculé en divisant le produit total de TEOM par les bases assujetties.

En lien avec ce tableau, il est intéressant de se poser les questions suivantes :

- > Existe-t-il une dispersion importante des taux de TEOM sur le territoire ?
- > Est-ce que des zonages en fonction de différences de service rendu ont été définis ?
- > Quels choix ont été opérés en termes de lissage des taux ? (Les collectivités disposent de 10 ans à partir de leur fusion ou élargissement)

- > Quelle est la proportion du produit de TEOM de la ville centre/du principal adhérent ?
- > Les différences de produits de TEOM exprimés en €/hab. sont-elles liées à des différences de taux ou d'assiettes ?

### 3. Comparaisons sur l'assiette, le taux et le produit de TEOM

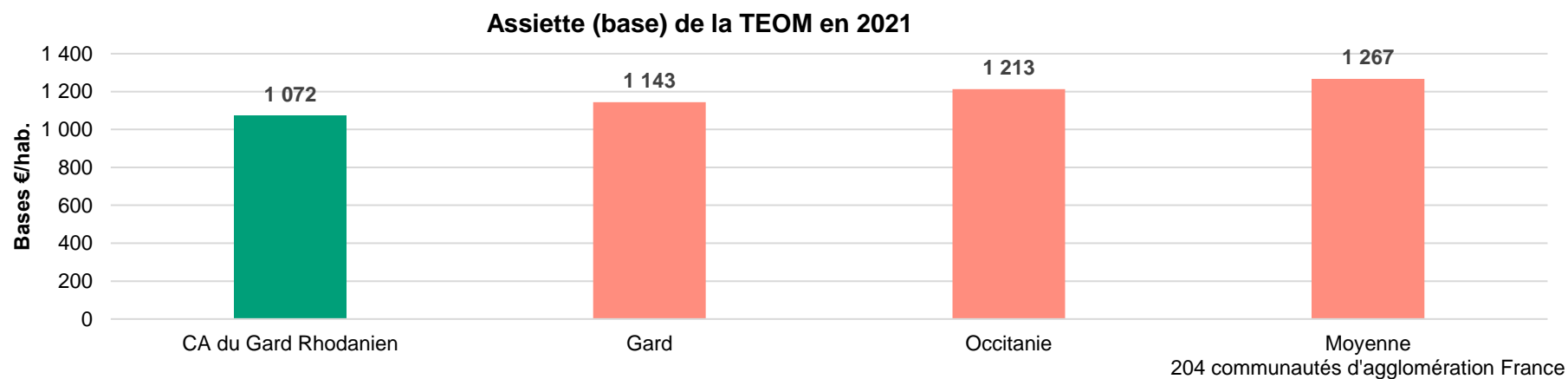
Les données ci-dessous sont présentées en euros par habitant (division par la population INSEE municipale 2019) pour permettre des comparaisons. Elles incluent ménages et professionnels (attention à ne pas associer ces €/hab. aux seuls ménages). Des données de comparaison ont été calculées dans le cadre de cette étude.

#### Assiette (base) de la TEOM

L'assiette, aussi appelée base, est égale à la moitié de la somme des valeurs locatives des locaux assujettis à la taxe foncière sur les propriétés bâties (hors usines). Un plafonnement des valeurs locatives des locaux d'habitation est possible.

Elle varie selon :

- les caractéristiques d'habitat sur le territoire et l'évaluation de leurs valeurs locatives ;
- l'importance de la présence de locaux professionnels.





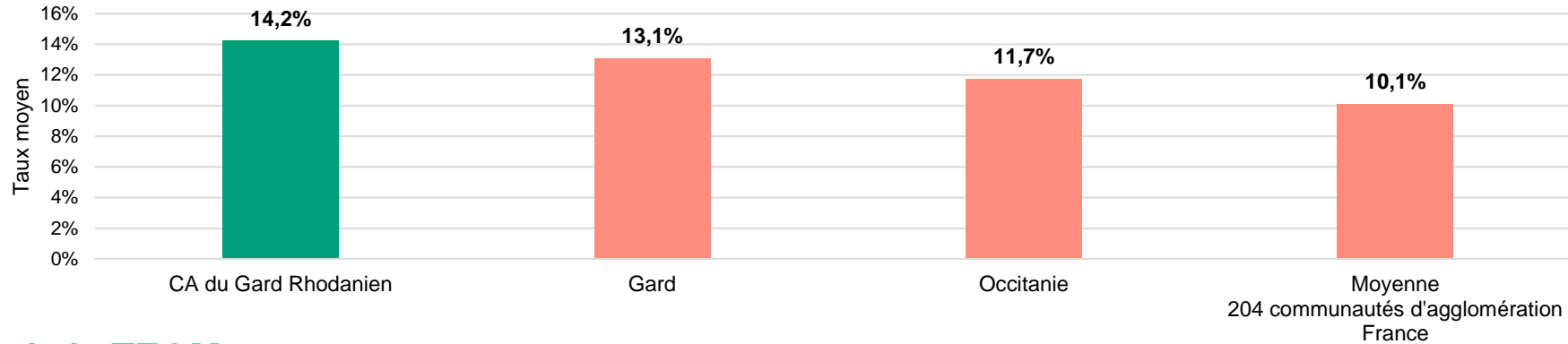
## Taux de la TEOM

Le taux de la taxe est voté par la collectivité assurant la collecte des déchets.

Les EPCI ayant confié la compétence déchets à un syndicat mixte ont toutefois la possibilité de délibérer en lieu et place du syndicat mixte compétent.

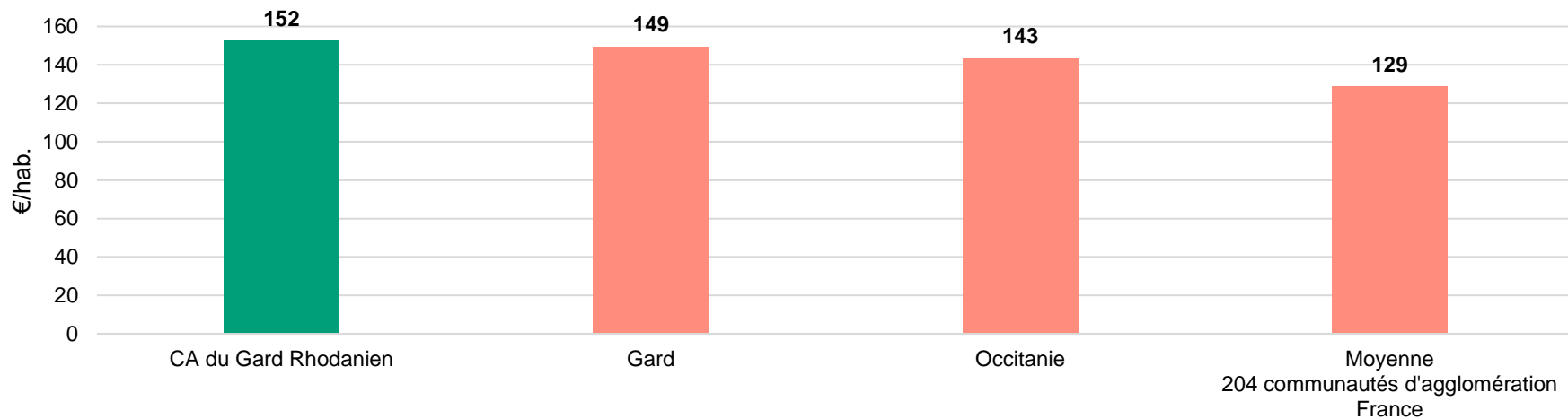
Les taux moyens indiqués ici correspondent au produit total de la TEOM levée divisé par le montant total des bases.

Taux moyen de TEOM en 2021



## Produit de la TEOM

Produit de TEOM exprimé en €/hab en 2021



Remarque : la TEOM finance le service déchets mais ne correspond pas toujours au coût de celui-ci : parfois elle sous-financie et les collectivités complètent avec le budget général, parfois elles sont plus ou moins excédentaires (attention alors au risque juridique).

## 4. Détail par type de locaux

Dans le fichier foncier, un identifiant local peut être associé à plusieurs identifiants "PEV", parties d'évaluation, comme par exemple la maison, le garage, la piscine, etc. Dans ce chapitre, les appartements, les maisons et les locaux professionnels sont distingués spécifiquement, et tout le reste est classé en "dépendances".

### Situation de la collectivité

En 2021, 89 % de la recette perçue sur le territoire provenait des ménages (hors dépendances associées).

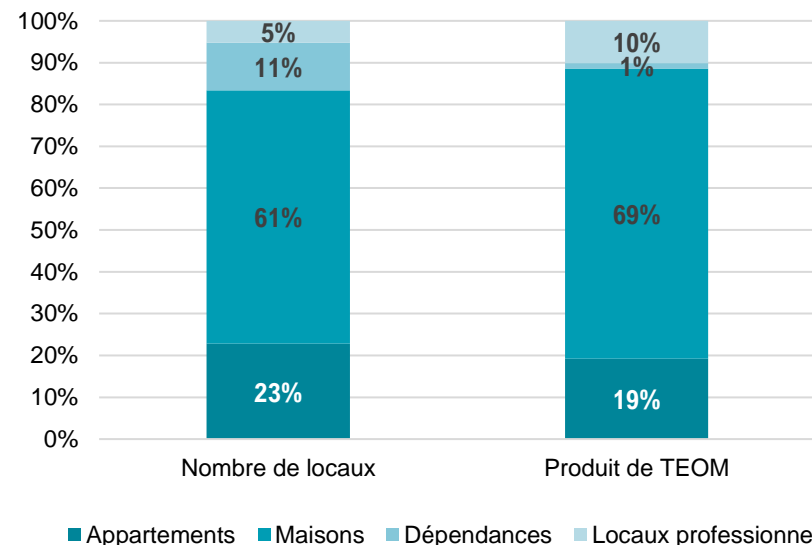
Catégories de local	Nombre de locaux		Produit de TEOM	
	Nombre	Répartition	€	Répartition
Appartements	13 200	23%	2 190 400	19%
Maisons	35 060	61%	7 901 200	69%
Dépendances	6 580	11%	147 000	1%
Locaux professionnels	3 030	5%	1 148 900	10%
<b>Total</b>	<b>57 870</b>	<b>100%</b>	<b>11 387 500</b>	<b>100%</b>

Les locaux professionnels représentent 5 % des locaux et contribuent à 10 % de la TEOM.

Ces informations sont particulièrement à prendre en compte dans le cadre de réflexion sur :

- Les politiques d'exonération, car l'exonération de locaux professionnels entraîne des recettes fiscales moindres et, à produit de TEOM identique, peut engager un transfert de charges vers les ménages ;
- La mise en oeuvre de la tarification incitative, en faisant le lien entre la contribution des locaux professionnels et leur utilisation du service afin de mesurer l'impact du changement :
  - > En instituant une redevance incitative, les professionnels n'ayant pas accès au service public des déchets ne contribueront plus (financement au service rendu) ;
  - > Dans le cadre d'une TEOM incitative, la contribution de ces professionnels, s'ils ne font pas l'objet d'exonération, ne portera plus que sur la part fixe de la TEOM.

Répartition de la TEOM par type de locaux en 2021



Dans le cadre de réflexion préalable à la mise en œuvre de la tarification incitative, il peut être intéressant d'identifier et caractériser les locaux qui contribuent le plus au financement du service. Ce sont en effet potentiellement ces locaux qui pourraient voir leur contribution le plus diminuer s'ils n'utilisent pas ou peu le service.

**Focus sur les 10 % de locaux (hors dépendances) dont les montants de TEOM sont les plus élevés**

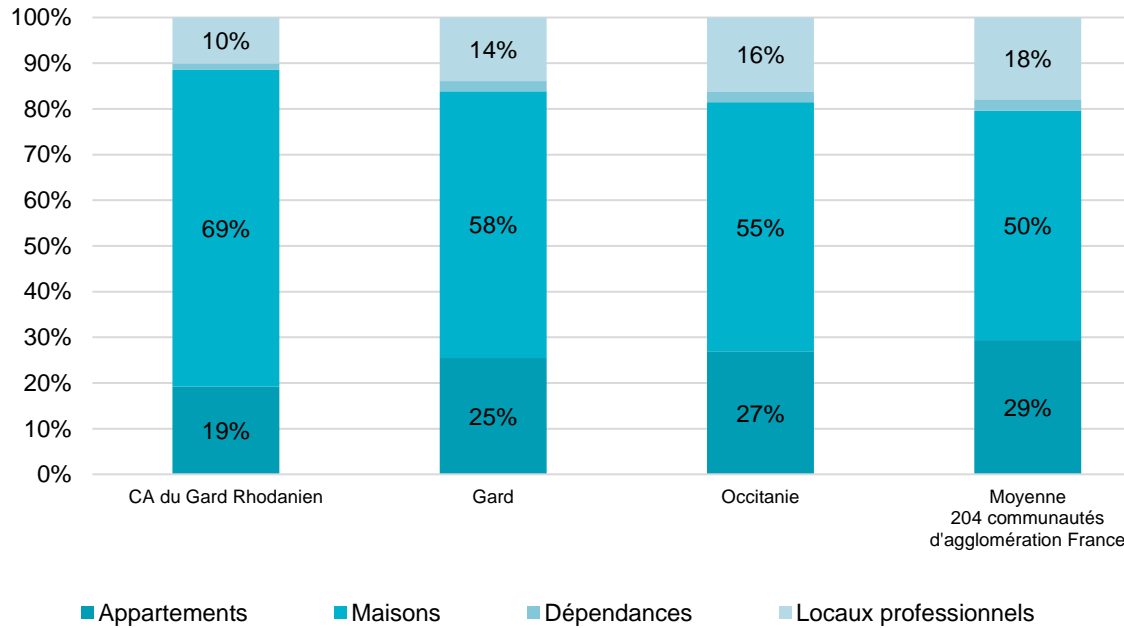
10 % des propriétaires de locaux (hors dépendances) versent une TEOM supérieure à 367 €.

	Locaux		Produits de TEOM	
	Nombre	Répartition	€	Répartition
Locaux d'habitation	4 357	85%	1 928 000	70%
Locaux professionnels	762	15%	814 000	30%
<b>Total</b>	<b>5 119</b>	<b>100%</b>	<b>2 742 000</b>	<b>100%</b>

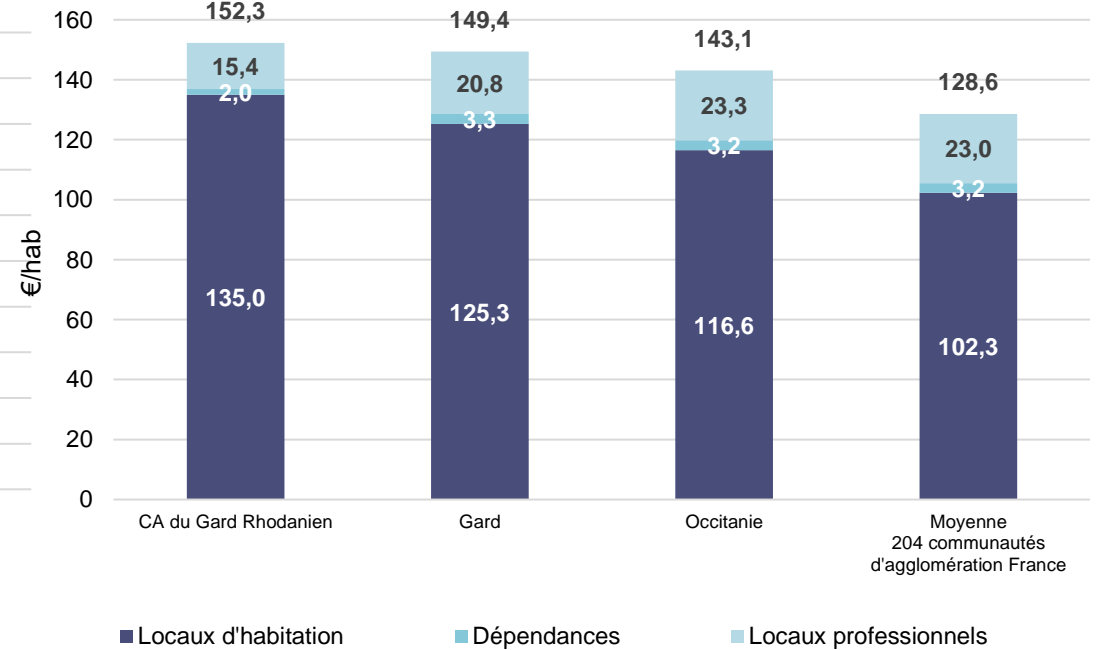
Parmi les 10 % de locaux dont les montants sont les plus élevés, les locaux professionnels comptent pour 15 % en nombre (762 locaux) et 30 % en contribution (814000 €).

**Comparaison avec d'autres périmètres géographiques**

Origine de la TEOM en % du produit en 2021



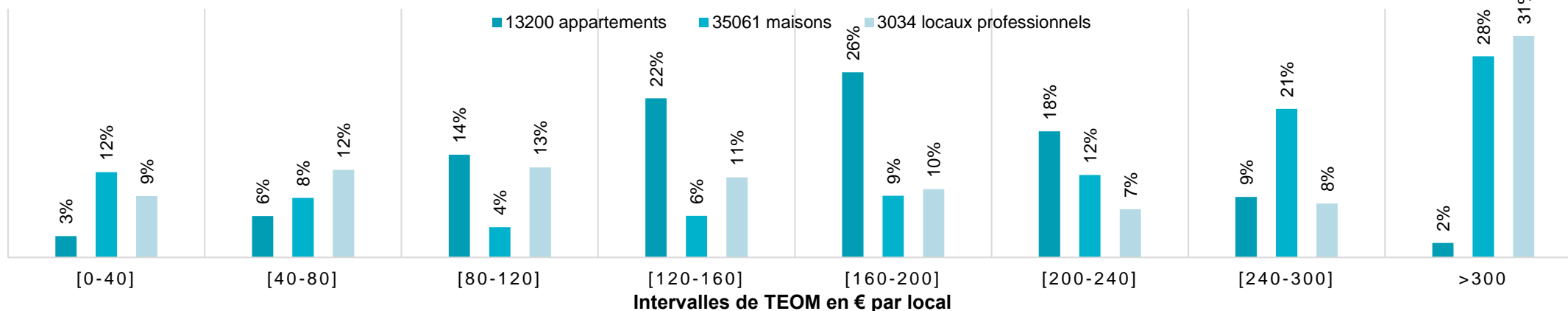
Origine de la TEOM en €/hab. en 2021



Le produit de TEOM des locaux d'habitation représente 89 % - 135 €/hab., contre 81 % - 116,6 €/hab. en Occitanie.  
 Le poids des locaux professionnels dans le produit de TEOM au sein de la collectivité est de 10 % contre 14 % dans le département.

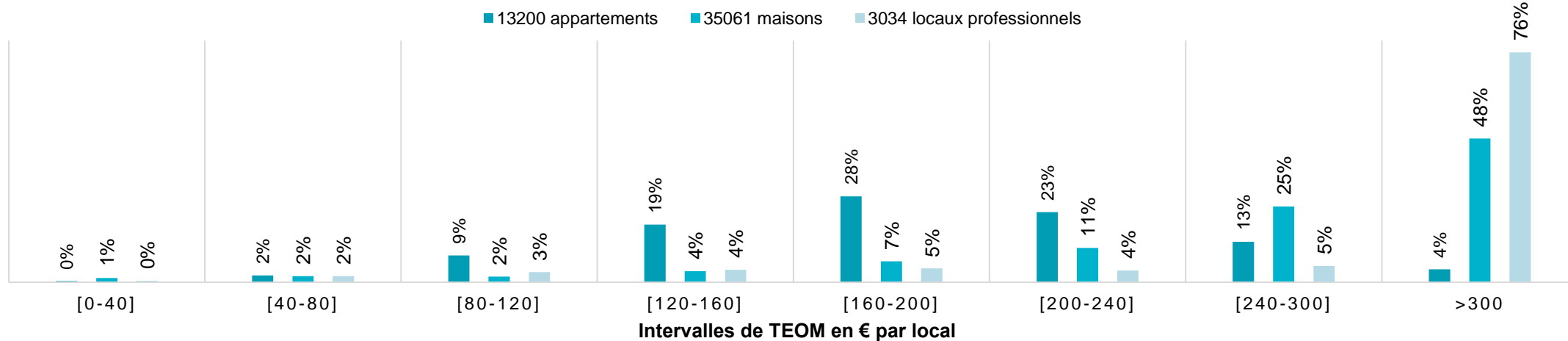
## Répartition par tranche de montant de TEOM

Répartition du nombre de locaux par catégorie et tranche de montant de TEOM en 2021



31 % des locaux professionnels supportent des montants de TEOM annuels supérieurs à 300 €/an. Ils contribuent à 76 % de la TEOM des locaux non ménagers.

Répartition du produit de TEOM par catégorie et tranche de montant de TEOM en 2021



## 5. Détail selon l'occupation des locaux

Dans ce chapitre, les locaux et leur TEOM sont distingués selon qu'ils soient occupés par leur propriétaire ou un locataire, ou bien vacants.

**Attention, le CEREMA considère comme imparfaite la qualité de cette information dans le fichier - à considérer comme des ordres de grandeur.**

Ces informations peuvent être utiles pour les collectivités souhaitant engager une réflexion sur la mise en oeuvre d'un financement incitatif :

- Des locaux indiqués comme vacants pourraient ne pas contribuer au financement des déchets dans le cadre d'une redevance incitative ou contribuer uniquement sur la part fixe en TEOM incitative, d'où l'importance de mesurer le produit de TEOM que représentent ces locaux vacants ;
- En TEOMI, si les occupants/usagers sont des locataires, l'imposition des locaux à la TEOM s'applique à leur propriétaire - il est intéressant de quantifier le nombre de locaux occupés par des locataires (gestion plus complexe, nécessitant une communication répétée au fil des changements de locataire).

### Répartition des locaux selon leur occupation

Nombre de locaux en 2021	Locataires	Propriétaires (ou usufruitiers)	Vacants	Non renseignés	Total
Appartements	8 560	2 620	2 020	-	13 200
Maisons	4 010	28 760	2 300	-	35 070
Dépendances	1 990	2 530	1 970	90	6 580
Locaux professionnels	1 720	770	230	320	3 040
<b>Total</b>	<b>16 280</b>	<b>34 680</b>	<b>6 520</b>	<b>410</b>	<b>57 890</b>

Répartition du total hors dépendances

28% 60% 11% 1% 100%

Répartition des locaux en 2021	Locataires	Propriétaires (ou usufruitiers)	Vacants	Non renseignés	Total
Appartements	53%	8%	31%	-	23%
Maisons	25%	83%	35%	-	61%
Dépendances	12%	7%	30%	22%	11%
Locaux professionnels	11%	2%	4%	78%	5%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

53 % des appartements sont occupés par des locataires, soit environ 8560 locaux.

## Répartition du produit de TEOM en fonction de l'occupation des locaux d'habitation

Produit de TEOM en 2021	Locataires	Propriétaires (ou usufruitiers)	Vacants	Non renseignés	Total
Appartements	1 424 900	454 000	311 500	-	2 190 400
Maisons	846 900	6 574 100	480 200	-	7 901 200
Dépendances	38 300	74 100	32 900	1 800	147 100
Locaux professionnels	699 600	303 100	44 800	101 500	1 149 000
<b>Total</b>	<b>3 009 700</b>	<b>7 405 300</b>	<b>869 400</b>	<b>103 300</b>	<b>11 387 700</b>

Répartition du total 26% 65% 8% 1% 100%

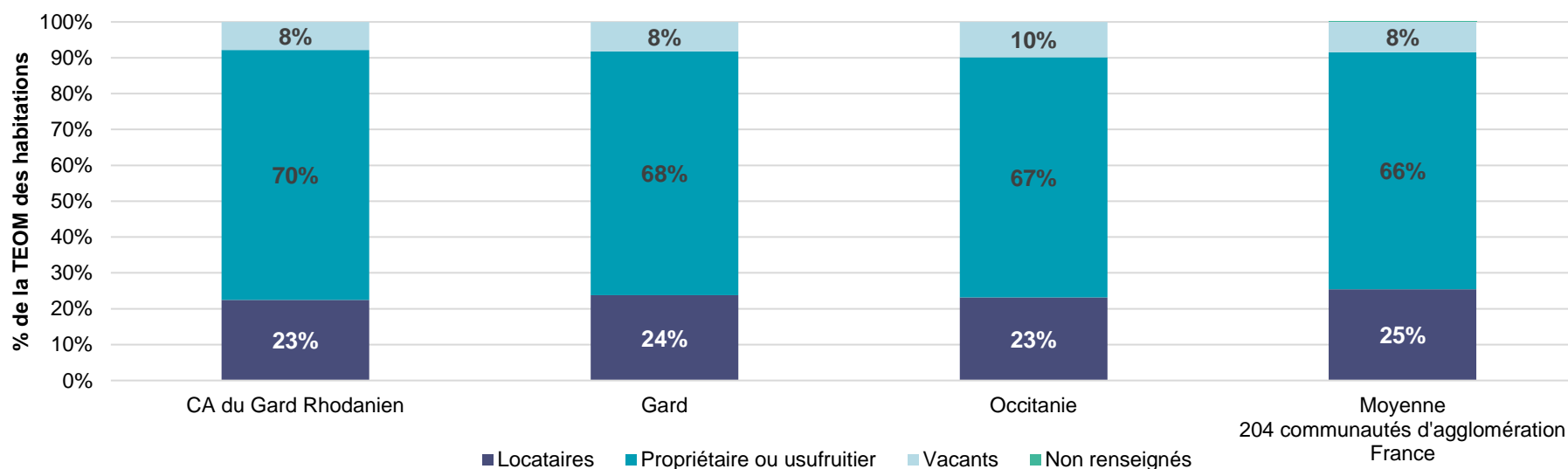
La TEOM émanant de locaux considérés comme vacants dans le fichier foncier représente 8 % du total, soit 869400 €.

La TEOM émanant de locaux occupés par des locataires représente 26 % du total, soit 3009700 €.

La TEOM émanant de propriétaires occupant leur local représentent 65 % du produit total de la taxe, soit 7405300 €.

Pour la comparaison ci-dessous, seuls les locaux d'habitation (appartements et maisons) sont pris en compte.

### Répartition du produit de la TEOM des locaux d'habitation selon leur occupation en 2021



Le montant de TEOM issue des locaux d'habitation provient à 70 % de propriétaires sur le périmètre de la collectivité contre 68 % à l'échelle départementale.

## 6. Dispersion des montants de TEOM

La dispersion des montants de TEOM est indiquée ici par type de local à l'échelle de la collectivité.

Une indication de la dispersion par commune est donnée en annexe 2.

Grille de lecture des graphiques en "boîte à moustache" appliquée à la dispersion des montants de TEOM :

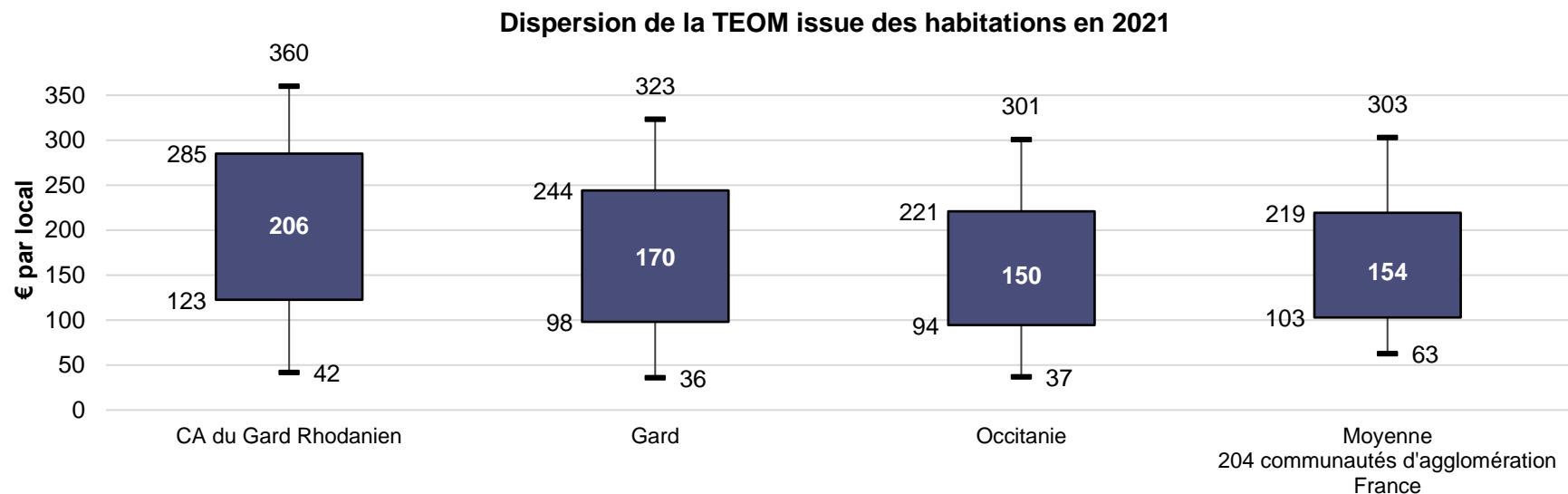
- 1er décile : valeur en dessous de laquelle figurent les 10 % d'assujettis supportant les niveaux de TEOM les plus faibles ;
  - 1er quartile : valeur en dessous de laquelle figurent les 25 % d'assujettis supportant les niveaux de TEOM les plus faibles ;
  - Médiane : valeurs séparant l'échantillon en 2 - 50 % paient plus, 50 % paient moins ;
  - 3ème quartile : valeur en dessous de laquelle figurent les 75 % d'assujettis supportant les niveaux de TEOM les plus élevés ;
  - 9ème décile : valeur en dessous de laquelle figurent les 90 % d'assujettis supportant les niveaux de TEOM les plus élevés ;
- 50 % des valeurs sont comprises entre le 1er et 3ème quartile (la boîte) ; 80 % entre le 1er et le 9ème décile (les moustaches).

### 6.1 TEOM provenant des locaux d'habitation

Les locaux considérés dans cette partie sont les appartements et les maisons hors dépendances.

TEOM moyenne des locaux d'habitation

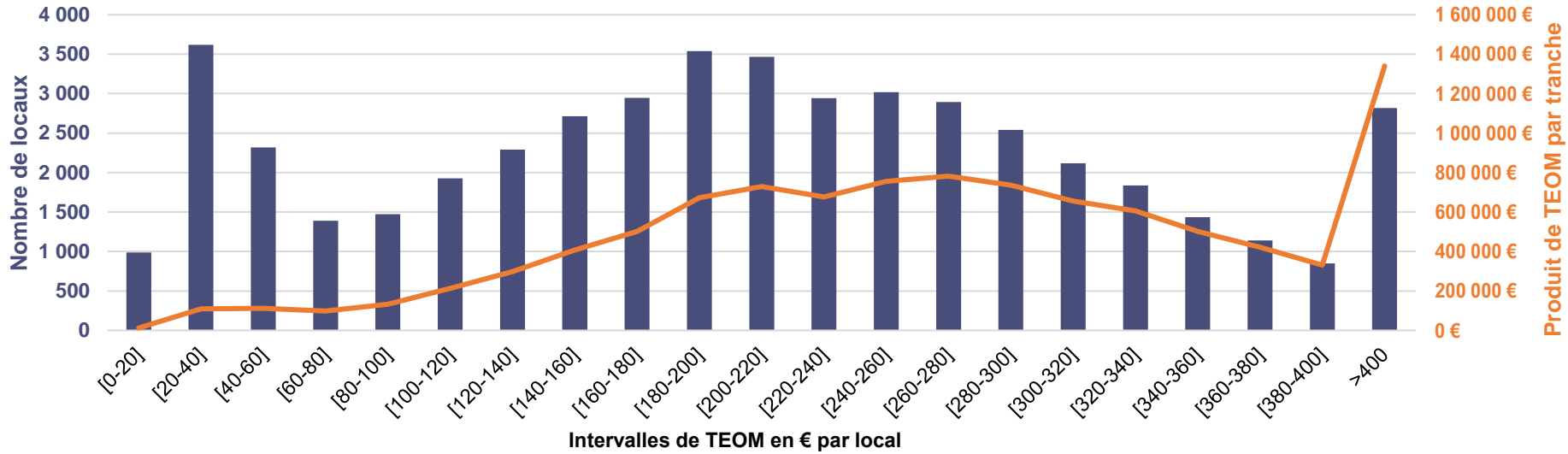
209 €/local



Autour d'une médiane de 206 €, 50 % des locaux d'habitation sont imposés entre 123 et 285 €, 80 % entre 42 et 360 €.

L'histogramme suivant répartit le nombre de locaux d'habitation assujettis à la TEOM par tranche de montant (bâtonnets liés à l'ordonnée de gauche) ; la courbe indique le produit de TEOM de chaque tranche (ordonnée de droite).

**Dispersion de la TEOM issue des locaux d'habitation en 2021**  
(appartements et maisons)



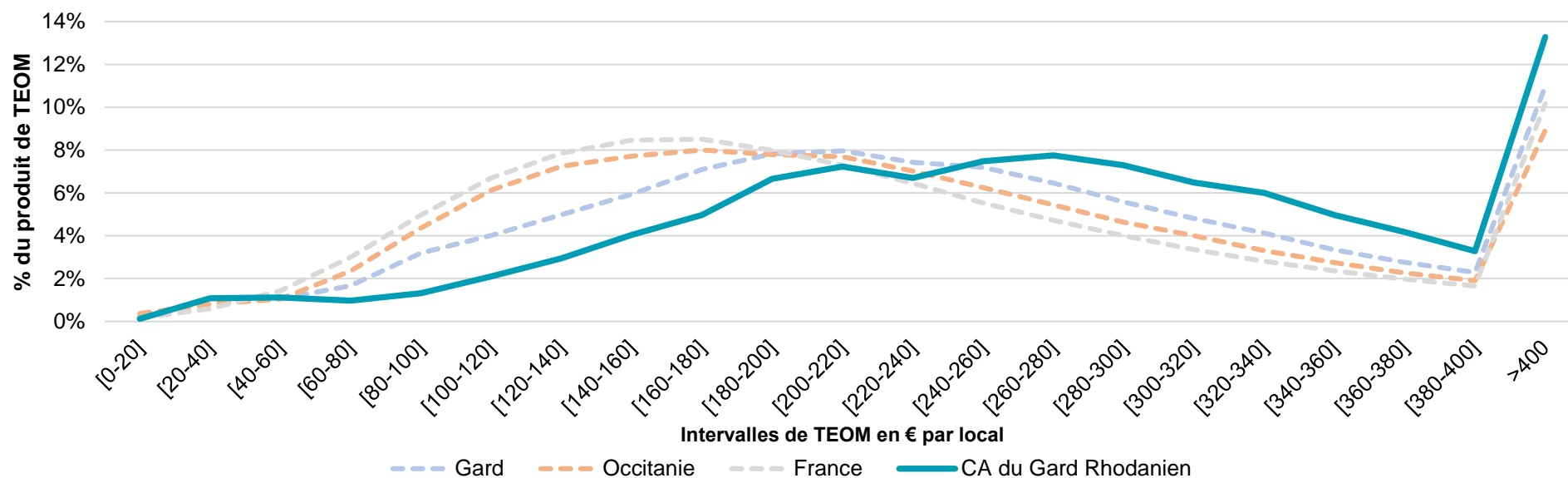
13,3 % de la TEOM issue des habitations provient de 5,8 % d'entre elles, imposées à plus de 400 € de TEOM.

TEOM €/local	Nombre	% nombre	Produit	% produit
[0 €-20 €]	989	2,0%	12 453 €	0,1%
[20€-40€]	3 618	7,5%	109 267 €	1,1%
[40€-60€]	2 319	4,8%	112 835 €	1,1%
[60€-80€]	1 391	2,9%	98 117 €	1,0%
[80€-100€]	1 473	3,1%	132 993 €	1,3%
[100€-120€]	1 927	4,0%	212 798 €	2,1%
[120€-140€]	2 290	4,7%	298 006 €	3,0%
[140€-160€]	2 714	5,6%	407 190 €	4,0%
[160€-180€]	2 945	6,1%	501 972 €	5,0%
[180€-200€]	3 537	7,3%	672 672 €	6,7%
[200€-220€]	3 467	7,2%	729 596 €	7,2%

TEOM €/local	Nombre	% nombre	Produit	% produit
[220€-240€]	2 942	6,1%	676 025 €	6,7%
[240€-260€]	3 019	6,3%	754 904 €	7,5%
[260€-280€]	2 895	6,0%	781 983 €	7,7%
[280€-300€]	2 540	5,3%	736 556 €	7,3%
[300€-320€]	2 116	4,4%	655 161 €	6,5%
[320€-340€]	1 837	3,8%	605 695 €	6,0%
[340€-360€]	1 433	3,0%	501 131 €	5,0%
[360€-380€]	1 141	2,4%	421 481 €	4,2%
[380€-400€]	849	1,8%	330 764 €	3,3%
> 400 €	2 819	5,8%	1 339 967 €	13,3%
Total	48 261	100,0%	10 091 566 €	100,0%



### Dispersion comparée des montants de TEOM des locaux d'habitation par tranche de montant unitaire en 2021



L'analyse des écarts observés est à mettre en perspective avec les différences de caractéristiques de l'habitat (appartements/maisons, surfaces...) et le montant des valeurs locatives des locaux.

### Répartition des locaux d'habitation par type et nombre d'étages des immeubles

	Maisons	Appartements				Non précisé
		0-1 étage	2-3 étages	4-5 étages	>5 étages	
CA du Gard Rhodanien	73%	11%	10%	5%	2%	0%
Gard	60%	14%	16%	7%	2%	1%
Occitanie	58%	10%	18%	9%	3%	1%

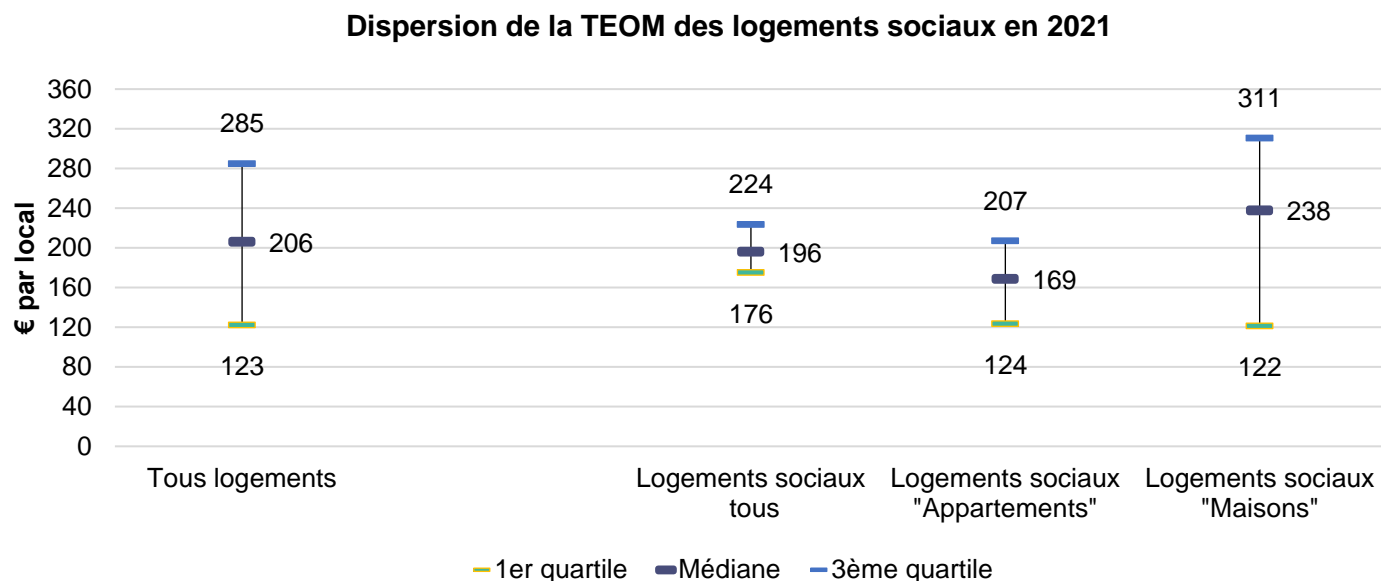
Voir au 6.2 un zoom spécifique sur la TEOM dans l'habitat collectif.

## TEOM et habitat social

Le fichier foncier du CEREMA permet de distinguer les logements sociaux des autres locaux d'habitation.

Selon cette source, on estime que 3961 logements sociaux sont assujettis à la TEOM au sein de la collectivité (8 % des logements) pour un produit de TEOM d'environ 796000 € soit 8 % de la TEOM provenant des locaux d'habitation (hors dépendances).

Les graphiques ci-dessous présentent des statistiques de dispersion sur les niveaux de TEOM observés au sein des logements sociaux.



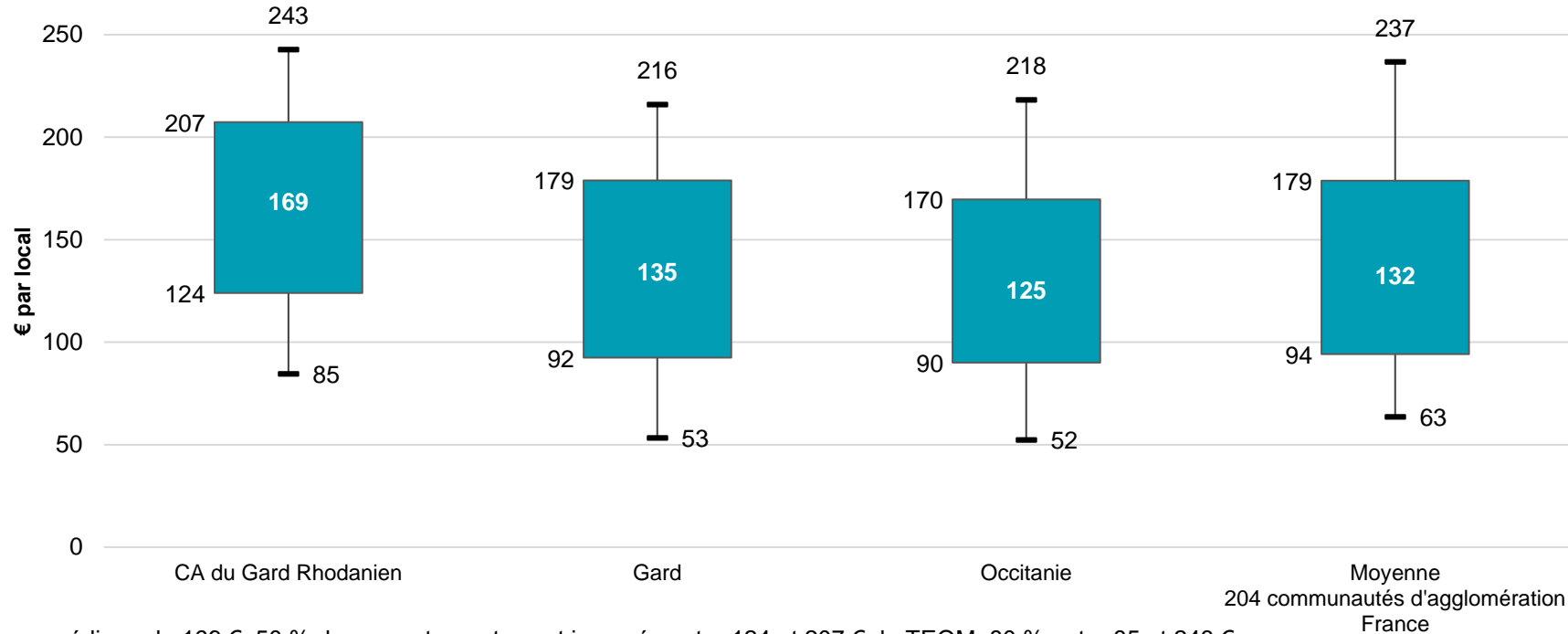
Sur certains territoires, les logements sociaux peuvent présenter des valeurs locatives moyennes plus élevées que sur les appartements du privé.

Ces situations particulières s'opèrent notamment lorsqu'une proportion notable du parc d'appartements considérés comme peu attractifs dans les années 1970 n'a pas fait l'objet de révision notable.

## 6.2 TEOM provenant des appartements (hors dépendances)

TEOM moyenne des appartements **166 €/local**

Dispersion de la TEOM issue des appartements en 2021

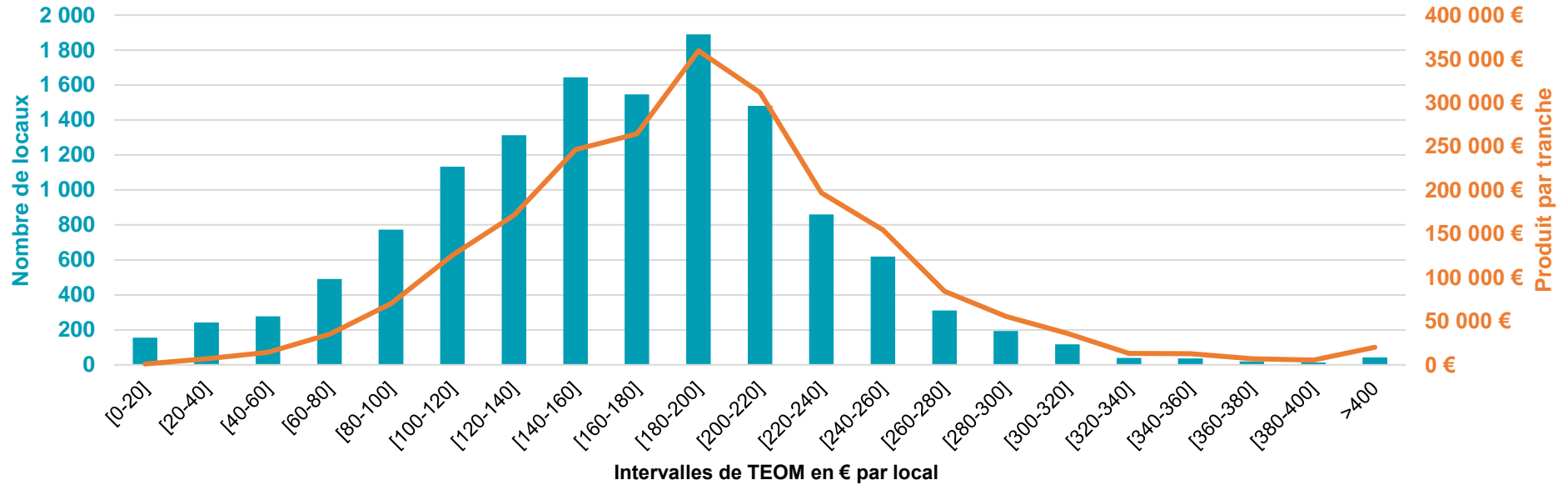


Autour d'une médiane de 169 €, 50 % des appartements sont imposés entre 124 et 207 € de TEOM, 80 % entre 85 et 243 €.

La dispersion par commune des montants de TEOM des appartements est donnée en annexe 2.

L'histogramme suivant répartit le nombre d'appartements assujettis à la TEOM par tranche de montant (bâtonnets liés à l'ordonnée de gauche) ; la courbe indique le produit de TEOM de chaque tranche (ordonnée de droite).

### Dispersion des niveaux de TEOM prélevés auprès des appartements en 2021

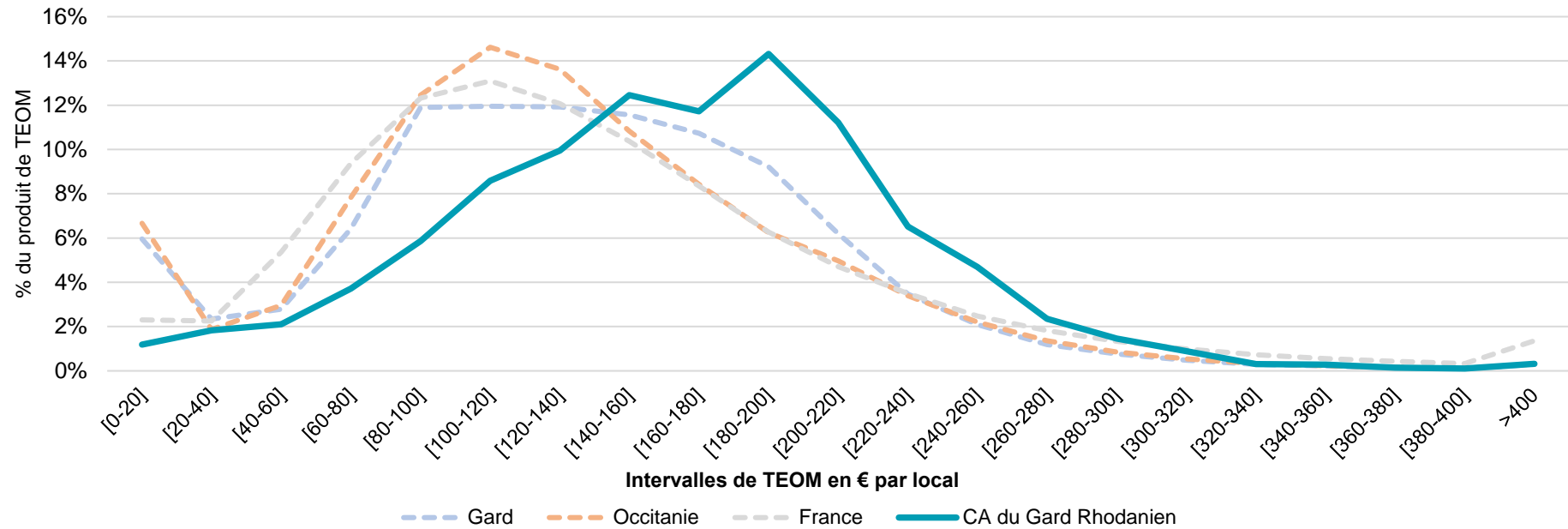


Le produit de TEOM des contribuables payant moins de 20 € (1,2 % des appartements) représente 1035,57 € soit 0 % de la taxe venant des appartements.

TEOM €/local	Nombre	% nombre	Produit	% produit
[0 €-20 €]	156	1,2%	1 036 €	0,0%
[20€-40€]	242	1,8%	7 125 €	0,3%
[40€-60€]	277	2,1%	14 230 €	0,6%
[60€-80€]	491	3,7%	35 051 €	1,6%
[80€-100€]	774	5,9%	70 038 €	3,2%
[100€-120€]	1 133	8,6%	125 338 €	5,7%
[120€-140€]	1 313	9,9%	171 060 €	7,8%
[140€-160€]	1 644	12,5%	246 221 €	11,2%
[160€-180€]	1 547	11,7%	264 143 €	12,1%
[180€-200€]	1 890	14,3%	359 264 €	16,4%
[200€-220€]	1 481	11,2%	311 603 €	14,2%

TEOM €/local	Nombre	% nombre	Produit	% produit
[220€-240€]	860	6,5%	196 719 €	9,0%
[240€-260€]	619	4,7%	154 247 €	7,0%
[260€-280€]	311	2,4%	84 061 €	3,8%
[280€-300€]	193	1,5%	55 596 €	2,5%
[300€-320€]	117	0,9%	36 031 €	1,6%
[320€-340€]	40	0,3%	13 143 €	0,6%
[340€-360€]	37	0,3%	12 899 €	0,6%
[360€-380€]	19	0,1%	6 995 €	0,3%
[380€-400€]	14	0,1%	5 502 €	0,3%
> 400 €	42	0,3%	20 065 €	0,9%
Total	13 200	100,0%	2 190 366 €	100,0%

### Dispersion comparée des produits de TEOM des appartements par tranche en 2021



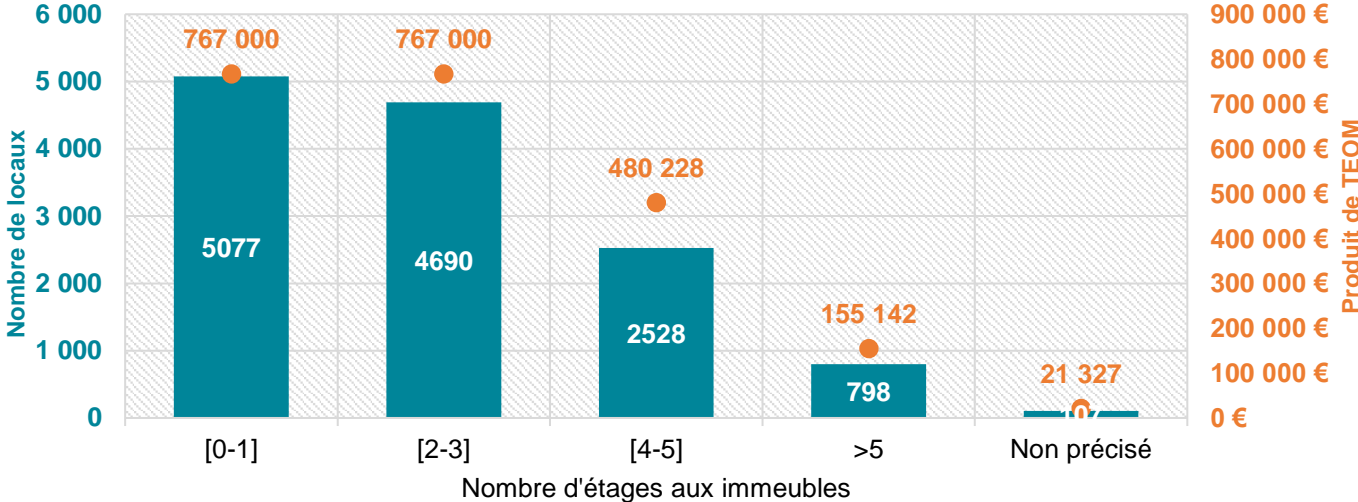
L'analyse des écarts tient à des indicateurs tels les caractéristiques de l'habitat et le montant des valeurs locatives.

### Répartition des appartements selon le nombre d'étages des immeubles

	0-1 étage	2-3 étages	4-5 étages	>5 étages	Non précisé
CA du Gard Rhodanien	38%	36%	19%	6%	1%
Gard	34%	41%	18%	5%	2%
Occitanie	25%	44%	21%	7%	3%

L'histogramme suivant indique le nombre d'appartements selon le nombre d'étages de l'immeuble qui les héberge (ordonnée à gauche), et le montant de TEOM des immeubles selon leur nombre d'étages (ordonnée de droite).

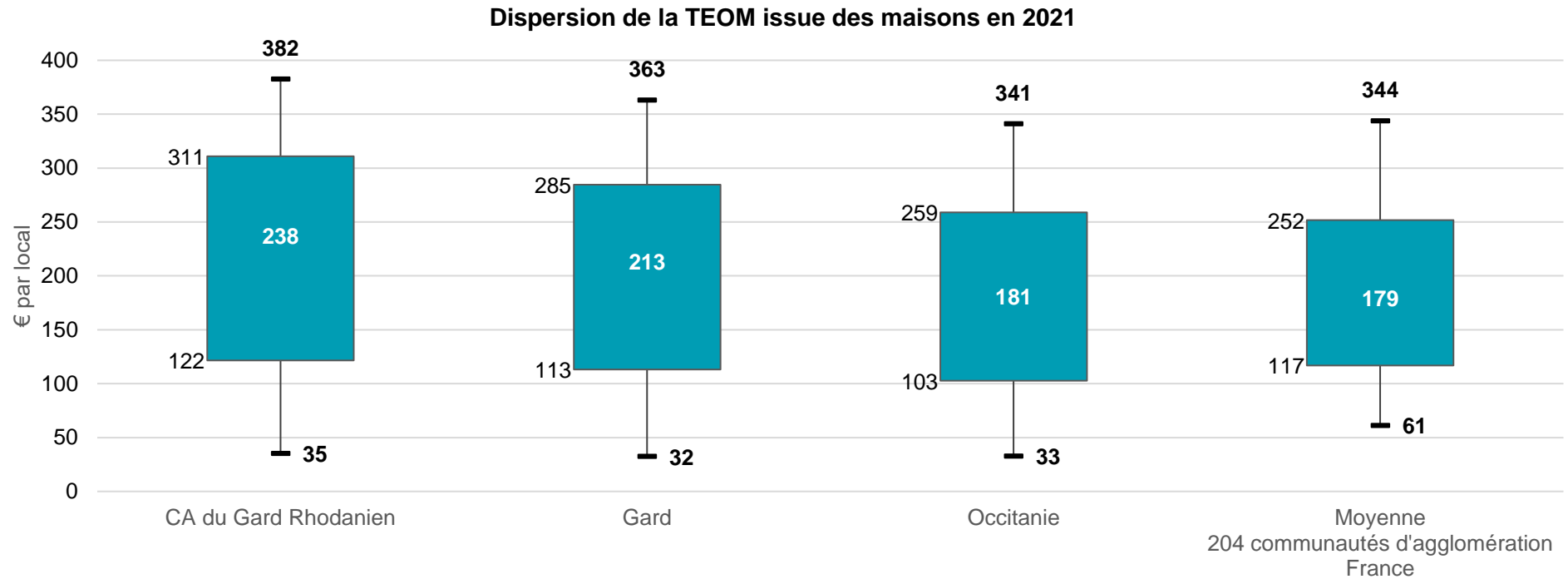
**Répartition des appartements et de leur montant de TEOM selon le nombre d'étages des immeubles en 2021**



## 6.3 TEOM provenant des maisons (hors dépendances)

TEOM moyenne des maisons

225 €/local

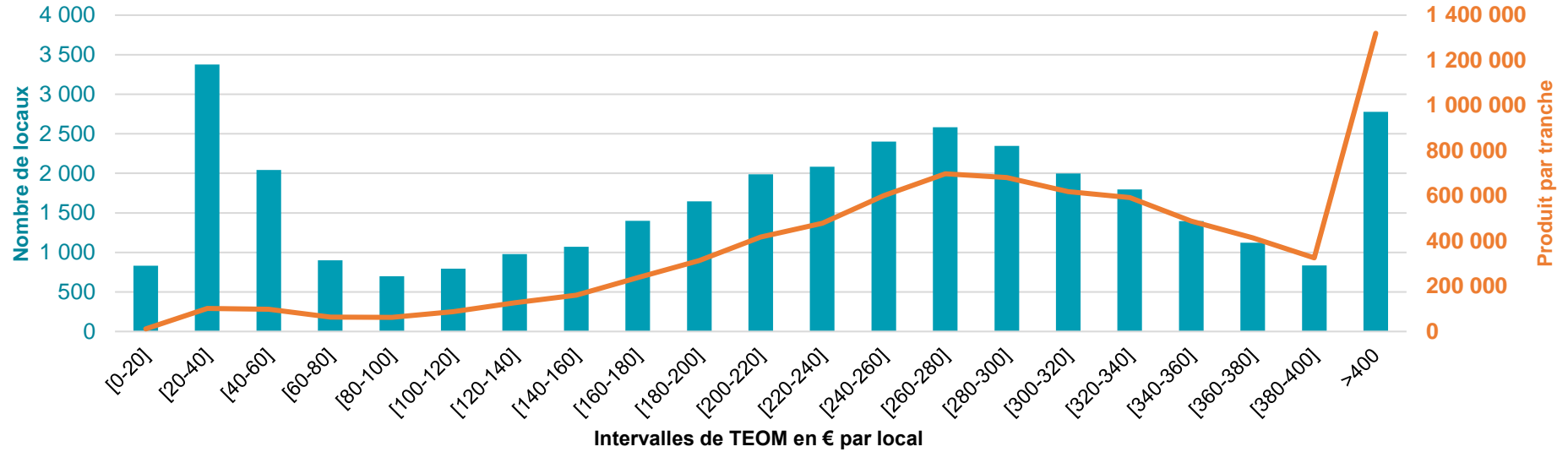


Autour d'une médiane de 238 €, 50 % des maisons sont imposées entre 122 et 311 € de TEOM, 80 % entre 35 et 382 €.

La dispersion par commune des montants de TEOM des maisons est donnée en annexe 2.

L'histogramme suivant répartit le nombre de maisons assujetties à la TEOM par tranche de montant (bâtonnets liés à l'ordonnée de gauche) ; la courbe indique le produit de TEOM de chaque tranche (ordonnée de droite).

### Dispersion de la TEOM issue des maisons en 2021

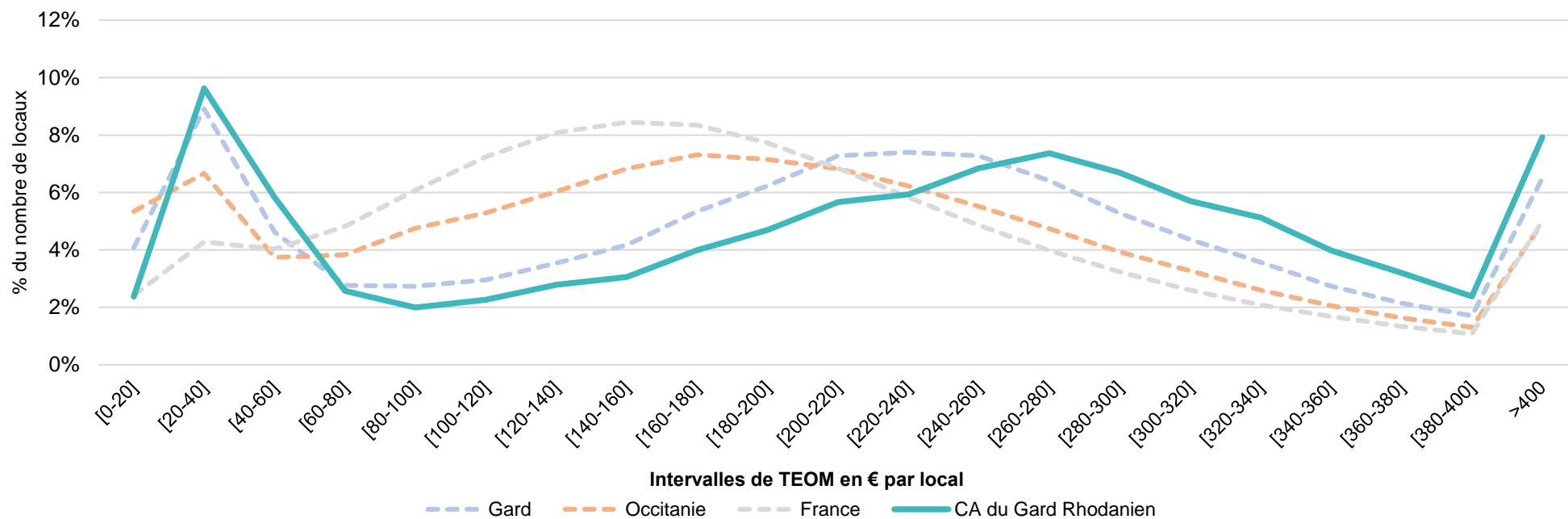


TEOM €/local	Nombre	% nombre	Produit	% produit
[0 €-20 €]	833	2,4%	11 418 €	0,1%
[20€-40€]	3 376	9,6%	102 142 €	1,3%
[40€-60€]	2 042	5,8%	98 605 €	1,2%
[60€-80€]	900	2,6%	63 065 €	0,8%
[80€-100€]	699	2,0%	62 955 €	0,8%
[100€-120€]	794	2,3%	87 460 €	1,1%
[120€-140€]	977	2,8%	126 946 €	1,6%
[140€-160€]	1 070	3,1%	160 969 €	2,0%
[160€-180€]	1 398	4,0%	237 829 €	3,0%
[180€-200€]	1 647	4,7%	313 408 €	4,0%
[200€-220€]	1 986	5,7%	417 992 €	5,3%

TEOM €/local	Nombre	% nombre	Produit	% produit
[220€-240€]	2 082	5,9%	479 306 €	6,1%
[240€-260€]	2 400	6,8%	600 657 €	7,6%
[260€-280€]	2 584	7,4%	697 922 €	8,8%
[280€-300€]	2 347	6,7%	680 960 €	8,6%
[300€-320€]	1 999	5,7%	619 129 €	7,8%
[320€-340€]	1 797	5,1%	592 553 €	7,5%
[340€-360€]	1 396	4,0%	488 231 €	6,2%
[360€-380€]	1 122	3,2%	414 487 €	5,2%
[380€-400€]	835	2,4%	325 262 €	4,1%
> 400 €	2 777	7,9%	1 319 902 €	16,7%
Total	35 061	100,0%	7 901 201 €	100,0%



### Dispersion comparée des produits de TEOM des maisons par tranche en 2021



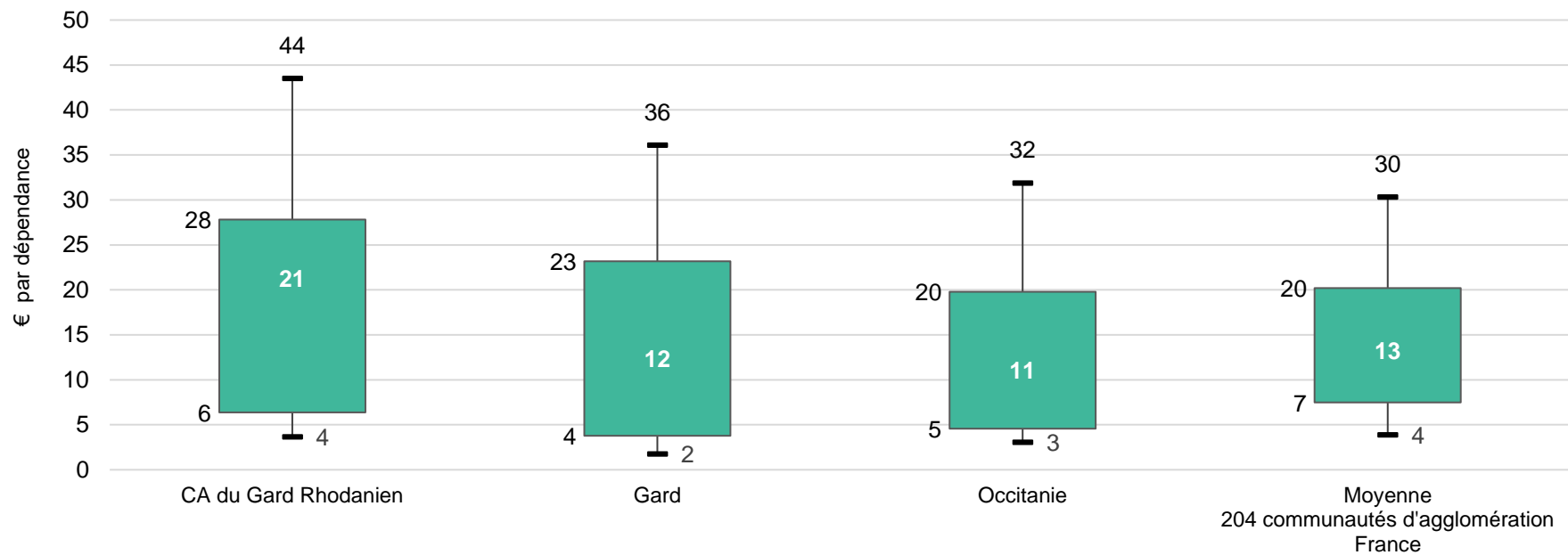
L'analyse des écarts tient à des indicateurs tels les caractéristiques de l'habitat et le montant des valeurs locatives.

## 6.4 TEOM provenant des dépendances

TEOM moyenne des dépendances

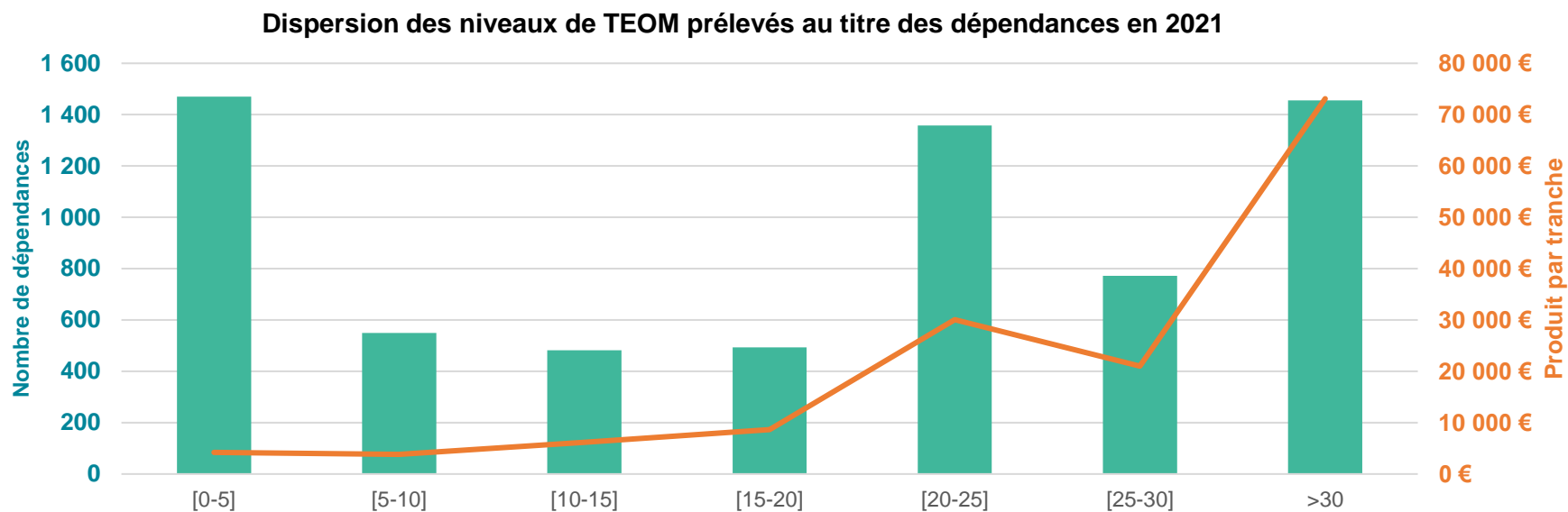
22 €/dépendance

Dispersion de la TEOM issue des dépendances en 2021



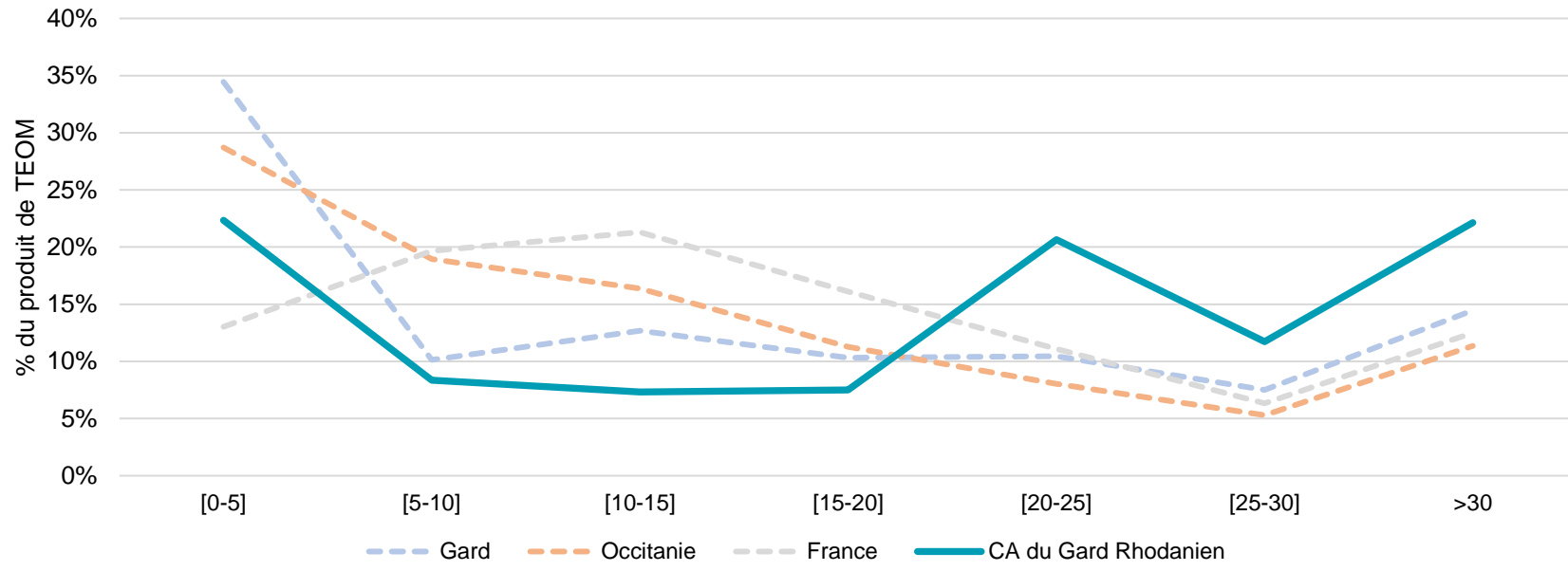
Autour d'une médiane de 21 €, 50 % des dépendances sont imposées entre 6 et 28 € de TEOM, 80 % entre 4 et 44 €.

L'histogramme suivant répartit le nombre de dépendances assujetties à la TEOM par tranche de montant (bâtonnets liés à l'ordonnée de gauche); La courbe indique le produit de TEOM de chaque tranche (ordonnée de droite).



TEOM €/dépendance	Nombre	% nombre	Produit	% produit
[0-5]	1 470	22,3%	4 204 €	2,9%
[5-10]	549	8,3%	3 827 €	2,6%
[10-15]	482	7,3%	6 152 €	4,2%
[15-20]	493	7,5%	8 678 €	5,9%
[20-25]	1 358	20,6%	30 049 €	20,4%
[25-30]	772	11,7%	21 007 €	14,3%
>30	1 456	22,1%	73 103 €	49,7%
<b>Total</b>	<b>6 580</b>	<b>100,0%</b>	<b>147 020 €</b>	<b>100,0%</b>

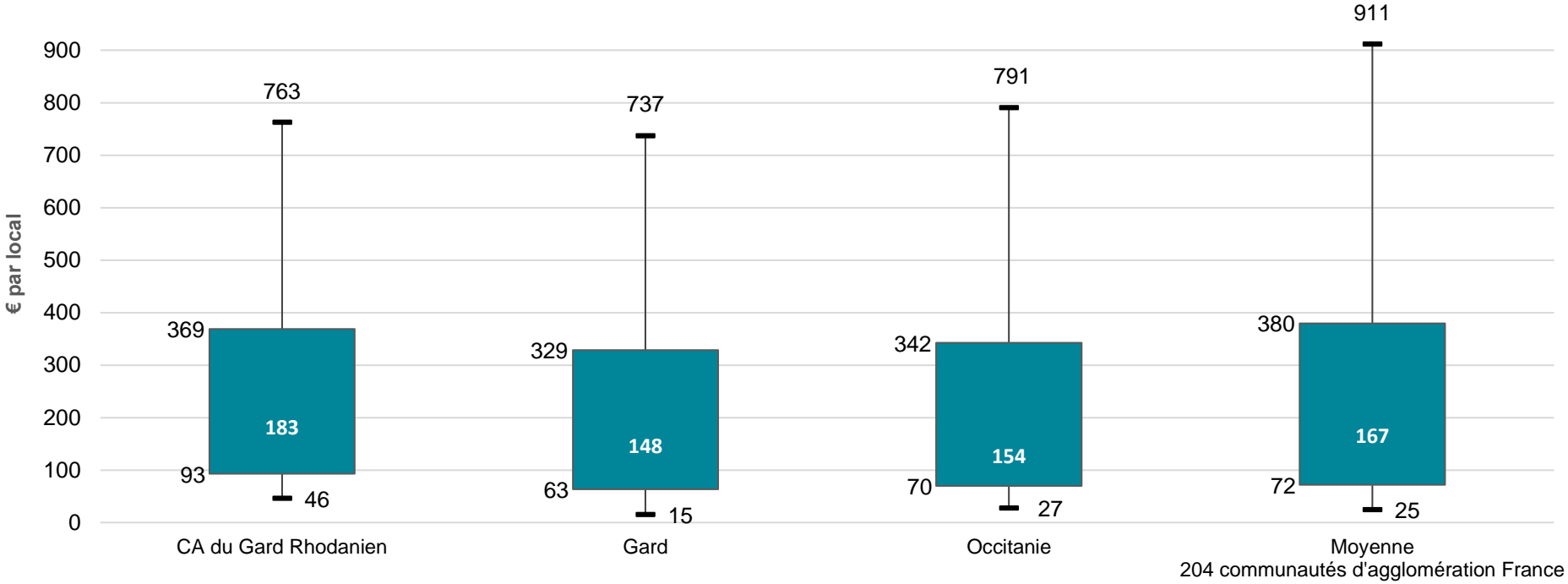
Dispersion comparée des produits de TEOM des dépendances par tranche en 2021



# 6.5 TEOM provenant des locaux professionnels

TEOM moyenne des locaux professionnels **379 €/local**

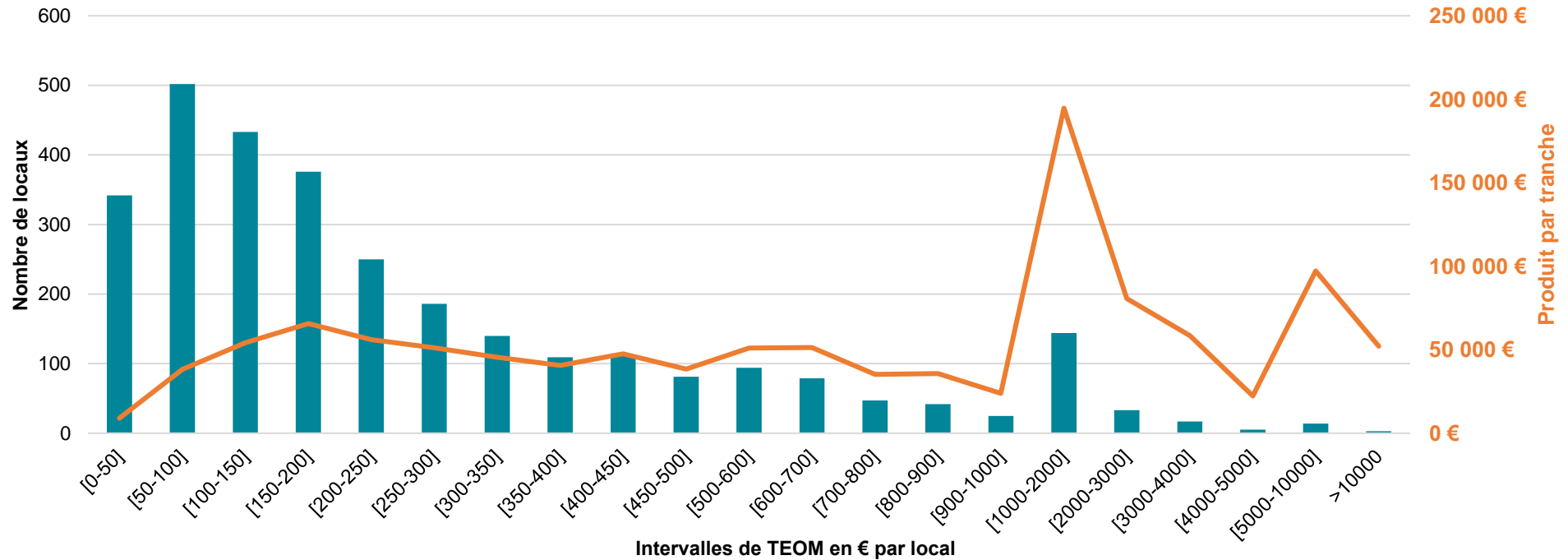
Dispersion de la TEOM issue des locaux professionnels en 2021



Autour d'une médiane de 183 €, 50 % des locaux professionnels sont imposés entre 93 et 369 € de TEOM, 80 % entre 46 et 763 €.

L'histogramme suivant répartit le nombre de locaux professionnels assujettis à la TEOM par tranche de montant (bâtonnets liés à l'ordonnée de gauche) ; la courbe indique le produit de TEOM de chaque tranche (ordonnée de droite).

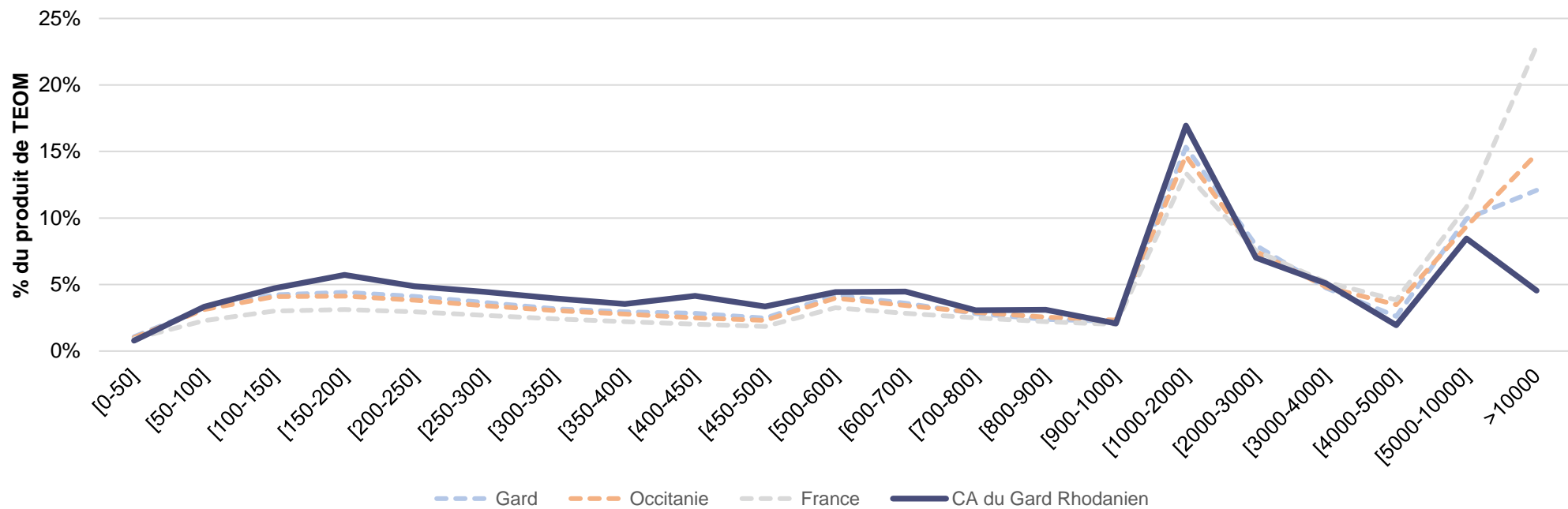
### Dispersion des niveaux de TEOM prélevée auprès des locaux professionnels en 2021



TEOM €/local	Nombre	% nombre	Produit	% produit
[0€-50€]	342	11,3%	8 996 €	0,8%
[50€-100€]	502	16,5%	38 310 €	3,3%
[100€-150€]	433	14,3%	54 144 €	4,7%
[150€-200€]	376	12,4%	65 713 €	5,7%
[200€-250€]	250	8,2%	56 028 €	4,9%
[250€-300€]	186	6,1%	51 190 €	4,5%
[300€-350€]	140	4,6%	45 516 €	4,0%
[350€-400€]	109	3,6%	40 580 €	3,5%
[400€-450€]	112	3,7%	47 582 €	4,1%
[450€-500€]	81	2,7%	38 400 €	3,3%
[500€-600€]	94	3,1%	50 966 €	4,4%

TEOM €/local	Nombre	% nombre	Produit	% produit
[600€-700€]	79	2,6%	51 274 €	4,5%
[700€-800€]	47	1,5%	35 249 €	3,1%
[800€-900€]	42	1,4%	35 746 €	3,1%
[900€-1000€]	25	0,8%	23 846 €	2,1%
[1000€-2000€]	144	4,7%	194 666 €	16,9%
[2000€-3000€]	33	1,1%	80 644 €	7,0%
[3000€-4000€]	17	0,6%	58 364 €	5,1%
[4000€-5000€]	5	0,2%	22 315 €	1,9%
[5000€-10000€]	14	0,5%	97 233 €	8,5%
>10000 €	3	0,1%	52 167 €	4,5%
Total	3 034	100,0%	1 148 930 €	100,0%

### Dispersion comparée des produits des locaux professionnels par tranche en 2021



## Détail des locaux professionnels par type d'activité

Le tableau ci-dessous liste les différents types de locaux professionnels contribuant à la TEOM.

Pour des considérations de secret statistique, les valeurs ne sont pas affichées en cas d'effectif inférieur à 5 (remplacées par « ss »).

Type de local	Nombre	Produits
Bureaux et locaux divers assimilables	770	266500
Boutiques et magasins sur rue (surface principale inférieure à 400 m <sup>2</sup> )	905	234400
Lieux de dépôt ou de stockage et parcs de stationnement	514	145400
Magasins de grande surface (surface principale comprise entre 400 et 2 499 m <sup>2</sup> )	58	124400
Ateliers et autres locaux assimilables	320	116200
Cliniques et établissements du secteur sanitaire et social	30	53200
Hôtels et locaux assimilables	158	52800
Magasins de très grande surface (surface principale égale ou supérieure à 2 500 m <sup>2</sup> )	ss	ss
Établissements de spectacles, de sports et de loisirs et autres locaux assimilables	66	24600
Commerces sans accès direct sur la rue (surface principale < 400 m <sup>2</sup> )	99	24300
Établissements d'enseignement et locaux assimilables	28	21400
Magasins appartenant à un ensemble commercial (surface principale < 400 m <sup>2</sup> )	39	18600
Stations-service, stations de lavage et assimilables	16	13800
Établissements industriels n'étant pas évaluées selon la méthode comptable	ss	ss
Autres établissements	ss	ss



## 7. Pratiques d'exonération de TEOM sur le territoire

Certains locaux sont exonérés de la TEOM, conformément à l'article 1521 du code général des impôts :

- les locaux exonérés de droit : usines, bâtiments occupés par des administrations et établissements publics ainsi que les missions diplomatiques et consulaires ;
- les locaux exonérés de TEOM suite à des demandes des contribuables justifiant une vacance des locaux (de plus de 3 mois) ;
- les locaux professionnels lorsque l'autorité délibérante accorde cette exonération  
(par exemple pour ceux n'ayant pas accès au service ou facturés uniquement en redevance spéciale).

Sont présentés ci-dessous le nombre de locaux concernés et une estimation du produit théorique de TEOM que représentent ces exonérations.

Exonérations	Nombre de locaux	Montant théorique de TEOM exonéré
Locaux exonérés de droit	368	
Locaux exonérés car vacants	25	4 612 €
Locaux professionnels exonérés sur délibération	179	183 100 €

Détail des locaux exonérés sur délibération par type	Nombre de locaux exonérés	Montant théorique de TEOM exonéré	Répartition en nombre de locaux	Répartition en montant
Magasins et lieux de vente	27	36900	26%	20%
Établissements de spectacles, de sports et de loisirs et autres locaux assimilables	26	7500	25%	4%
Ateliers et autres locaux assimilables	18	12400	17%	7%
Bureaux et locaux divers assimilables	18	19500	17%	11%
Lieux de dépôt ou de stockage et parcs de stationnement	15	106800	14%	58%

# Annexe 1 Détail par commune

Les tableaux ci-dessous permettent d'apprécier par commune le nombre de locaux (annexe 1.1) et la répartition de la TEOM (annexe 1.2) par type de local.

## Annexe 1.1 Nombre de locaux par type

Communes adhérentes	Nombre de locaux			Répartition par type de locaux		
	Habitation	Dépendance	Local pro	Habitation	Dépendance	Local pro
AIGUEZE	237	33	21	81%	11%	7%
BAGNOLS SUR CEZE	11278	3398	1327	70%	21%	8%
CARSAN	490	23	11	94%	4%	2%
CAVILLARGUES	651	67	19	88%	9%	3%
CHUSCLAN	662	28	33	92%	4%	5%
CODOLET	376	44	30	84%	10%	7%
CONNAUX	1092	86	69	88%	7%	6%
CORNILLON	732	41	44	90%	5%	5%
LE GARN	239	19	6	91%	7%	2%
GAUJAC	745	132	18	83%	15%	2%
GOUDARGUES	1001	66	56	89%	6%	5%
ISSIRAC	287	19	9	91%	6%	3%
LAUDUN-L'ARDOISE	3298	316	173	87%	8%	5%
LAVAL SAINT ROMAN	195	16	6	90%	7%	3%
LIRAC	611	23	11	95%	4%	2%
MONTCLUS	247	23	8	89%	8%	3%
MONTFAUCON	848	36	13	95%	4%	1%
ORSAN	703	44	30	90%	6%	4%
LE PIN	321	12	3	96%	4%	1%
PONT SAINT ESPRIT	6650	1216	494	80%	15%	6%
LA ROQUE SUR CEZE	212	9	13	91%	4%	6%
SABRAN	1215	82	30	92%	6%	2%
SAINT ALEXANDRE	762	44	34	91%	5%	4%
ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	506	21	14	94%	4%	3%
ST ANDRE D'OLERARGUES	351	23	5	93%	6%	1%
ST CHRISTOL DE RODIERES	155	12	3	91%	7%	2%
SAINT ETIENNE DES SORTS	351	12	14	93%	3%	4%
SAINT GENIES DE COMOLAS	1054	69	34	91%	6%	3%
SAINT GERVAIS	570	30	21	92%	5%	3%
SAINT JULIEN DE PEYROLAS	1039	55	28	93%	5%	2%
SAINT LAURENT DE CARNOLS	396	18	10	93%	4%	2%
SAINT LAURENT DES ARBRES	1749	102	108	89%	5%	6%
SAINT MARCEL DE CAREIRET	549	17	20	94%	3%	3%
SAINT MICHEL D'EUZET	510	38	10	91%	7%	2%
SAINT NAZAIRE	753	73	24	89%	9%	3%
SAINT PAULET DE CAISSON	1202	46	52	92%	4%	4%
SAINT PONS LA CALM	338	25	2	93%	7%	1%
SAINT VICTOR LA COSTE	1370	55	33	94%	4%	2%
SALAZAC	210	11	1	95%	5%	0%
TAVEL	1231	59	65	91%	4%	5%
TRESQUES	1154	39	46	93%	3%	4%
VENEJAN	848	43	49	90%	5%	5%
VERFEUIL	510	33	19	91%	6%	3%
SAINT PAUL LES FONTS	563	22	18	93%	4%	3%
<b>TOTAL</b>	<b>48261</b>	<b>6580</b>	<b>3034</b>	<b>83%</b>	<b>11%</b>	<b>5%</b>

## Annexe 1.2 TEOM par type de locaux

Les tableaux ci-dessous permettent d'apprécier par commune la répartition de la TEOM par type de local. Pour permettre la comparaison, le produit de TEOM de chaque type a été ramené à la population (source : population municipale 2019, cf. annexe 3).

Communes adhérentes	TEOM par type de local en €/hab.			TEOM par type de local en %		
	Habitation	Dépendance	Local pro	Habitation	Dépendance	Local pro
AIGUEZE	166	5	16	89%	3%	8%
BAGNOLS SUR CEZE	129	4	30	79%	2%	19%
CARSAN	124	1	2	97%	1%	2%
CAVILLARGUES	152	2	3	97%	1%	2%
CHUSCLAN	113	1	33	77%	0%	22%
CODOLET	92	1	15	86%	1%	13%
CONNAUX	135	1	9	93%	1%	6%
CORNILLON	133	1	7	94%	1%	5%
GAUJAC	143	1	4	97%	1%	2%
GOUDARGUES	151	2	9	94%	1%	5%
ISSIRAC	143	3	3	96%	2%	2%
LA ROQUE SUR CEZE	181	2	11	93%	1%	6%
LAUDUN-L'ARDOISE	130	1	10	92%	1%	7%
LAVAL SAINT ROMAN	158	3	3	96%	2%	2%
LE GARN	192	3	2	97%	2%	1%
LE PIN	131	1	0	99%	1%	0%
LIRAC	153	1	2	98%	1%	1%
MONTCLUS	171	3	6	95%	2%	3%
MONTFAUCON	129	1	2	98%	1%	2%
ORSAN	111	1	8	93%	1%	7%
PONT SAINT ESPRIT	158	3	23	86%	1%	13%
SABRAN	141	2	9	93%	1%	6%
SAINT ALEXANDRE	108	1	8	93%	1%	6%
SAINT ETIENNE DES SORTS	126	1	6	95%	1%	5%
SAINT GENIES DE COMOLAS	122	1	4	96%	1%	3%
SAINT GERVAIS	120	1	2	98%	0%	2%
SAINT JULIEN DE PEYROLAS	130	2	3	97%	1%	2%
SAINT LAURENT DE CARNOLS	142	1	5	96%	1%	3%
SAINT LAURENT DES ARBRES	128	1	17	88%	0%	12%
SAINT MARCEL DE CAREIRET	128	1	3	97%	0%	2%
SAINT MICHEL D'EUZET	142	2	2	98%	1%	1%
SAINT NAZAIRE	136	1	4	96%	1%	3%
SAINT PAUL LES FONTS	116	1	4	96%	1%	3%
SAINT PAULET DE CAISSON	126	1	5	96%	1%	4%
SAINT PONS LA CALM	144	2	1	98%	1%	1%
SAINT VICTOR LA COSTE	119	1	3	97%	1%	3%
SALAZAC	178	2	1	98%	1%	1%
ST ANDRE D'OLERARGUES	152	2	1	98%	1%	1%
ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	149	1	3	97%	1%	2%
ST CHRISTOL DE RODIERES	161	3	4	96%	2%	2%
TAVEL	150	1	16	90%	1%	10%
TRESQUES	145	1	12	92%	1%	8%
VENEJAN	121	1	7	94%	1%	6%
VERFEUIL	143	1	5	96%	1%	3%

# Annexe 2 Dispersion de la TEOM par commune

Les tableaux ci-après renseignent sur la dispersion des montants unitaires (€/local) par type.  
Se reporter au chapitre 6 concernant la dispersion à l'échelle de la collectivité (et le rappel sur les quartiles).

## Annexe 2.1 Locaux d'habitation hors dépendances

Communes	TEOM en €/local		
	1er quartile	Médiane	3ème quartile
Aiguèze	83	124	198
Bagnols-sur-Cèze	141	198	271
Carsan	67	210	270
Cavillargues	122	191	265
Chusclan	76	164	239
Codolet	100	155	201
Connaux	117	229	283
Cornillon	70	167	242
Gaujac	101	220	295
Goudargues	100	163	220
Issirac	76	149	205
La Roque-sur-Cèze	79	152	215
Laudun-l'Ardoise	152	258	338
Laval-Saint-Roman	90	173	239
Le Garn	93	168	233
Le Pin	72	196	259
Lirac	92	245	334
Montclus	68	107	185
Montfaucon	139	241	320
Orsan	116	202	252
Pont-Saint-Esprit	159	243	321
Sabran	78	195	269
Saint-Alexandre	82	179	247
Saint-André-d'Olérargues	71	194	280
Saint-André-de-Roquepertuis	81	161	230
Saint-Christol-de-Rodières	77	147	220
Saint-Étienne-des-Sorts	110	196	273
Saint-Geniès-de-Comolas	147	225	314
Saint-Gervais	77	163	222
Saint-Julien-de-Peyrolas	79	187	259
Saint-Laurent-de-Carnols	88	188	259
Saint-Laurent-des-Arbres	108	238	310
Saint-Marcel-de-Careiret	106	211	281
Saint-Michel-d'Euzet	78	181	275
Saint-Nazaire	152	200	317
Saint-Paul-les-Fonts	128	224	287
Saint-Paulet-de-Caisson	110	197	264
Saint-Pons-la-Calm	110	183	276
Saint-Victor-la-Coste	90	194	271
Salazac	72	130	215
Tavel	153	249	342
Tresques	139	243	307
Vénéjan	74	180	253
Verfeuil	56	176	248

## Annexe 2.2 Appartements

Communes	TEOM en €/local		
	1er quartile	Médiane	3ème quartile
Aiguèze	80	105	117
Bagnols-sur-Cèze	135	178	208
Carsan	89	127	139
Cavillargues	123	157	198
Chusclan	81	108	149
Codolet	78	112	131
Connaux	105	134	167
Cornillon	82	126	173
Gaujac	122	166	211
Goudargues	89	113	144
Issirac	69	79	103
La Roque-sur-Cèze	106	119	152
Laudun-l'Ardoise	136	180	231
Laval-Saint-Roman	78	110	134
Le Garn	80	91	106
Le Pin	82	107	150
Lirac	109	167	212
Montclus	68	85	100
Montfaucon	104	142	185
Orsan	81	106	167
Pont-Saint-Esprit	145	186	227
Sabran	80	110	153
Saint-Alexandre	73	103	145
Saint-André-d'Olérargues	68	82	115
Saint-André-de-Roquepertuis	74	98	134
Saint-Christol-de-Rodières	92	136	142
Saint-Étienne-des-Sorts	93	117	149
Saint-Geniès-de-Comolas	115	152	187
Saint-Gervais	77	91	118
Saint-Julien-de-Peyrolas	72	110	152
Saint-Laurent-de-Carnols	94	126	166
Saint-Laurent-des-Arbres	107	137	171
Saint-Marcel-de-Careiret	109	127	150
Saint-Michel-d'Euzet	83	104	138
Saint-Nazaire	154	159	183
Saint-Paul-les-Fonts	119	164	191
Saint-Paulet-de-Caisson	106	135	163
Saint-Pons-la-Calm	106	147	173
Saint-Victor-la-Coste	92	125	151
Salazac	76	86	109
Tavel	135	173	214
Tresques	126	156	199
Vénéjan	107	138	167
Verfeuil	53	64	141

## Annexe 2.3 Maisons

Communes	TEOM en €/local		
	1er quartile	Médiane	3ème quartile
Aiguèze	84	134	211
Bagnols-sur-Cèze	194	276	335
Carsan	61	215	275
Cavillargues	122	204	278
Chusclan	69	186	251
Codolet	122	172	209
Connaux	130	246	296
Cornillon	63	182	254
Gaujac	101	224	298
Goudargues	111	179	237
Issirac	78	151	210
La Roque-sur-Cèze	71	156	217
Laudun-l'Ardoise	168	286	355
Laval-Saint-Roman	92	187	247
Le Garn	104	180	240
Le Pin	71	201	266
Lirac	70	272	350
Montclus	66	125	198
Montfaucon	174	259	332
Orsan	134	210	258
Pont-Saint-Esprit	227	304	364
Sabran	78	209	276
Saint-Alexandre	85	189	258
Saint-André-d'Oliérargues	78	203	285
Saint-André-de-Roquepertuis	87	174	249
Saint-Christol-de-Rodières	76	151	225
Saint-Étienne-des-Sorts	132	239	280
Saint-Geniès-de-Comolas	169	245	327
Saint-Gervais	77	175	231
Saint-Julien-de-Peyrolas	87	201	263
Saint-Laurent-de-Carnols	82	194	266
Saint-Laurent-des-Arbres	127	252	323
Saint-Marcel-de-Careiret	106	220	285
Saint-Michel-d'Euzet	78	196	281
Saint-Nazaire	149	278	347
Saint-Paul-les-Fonts	138	244	305
Saint-Paulet-de-Caisson	113	211	275
Saint-Pons-la-Calm	110	209	287
Saint-Victor-la-Coste	90	207	279
Salazac	72	132	218
Tavel	167	267	356
Tresques	154	255	312
Vénéjan	64	191	261
Verfeuil	68	181	256

## Annexe 3 Population par commune

Communes	Population municipale INSEE 2020
Bagnols-sur-Cèze	18072
Pont-Saint-Esprit	10482
Laudun-l'Ardoise	6327
Saint-Laurent-des-Arbres	2968
Saint-Victor-la-Coste	2166
Tavel	2029
Saint-Geniès-de-Comolas	1999
Saint-Paulet-de-Caisson	1840
Tresques	1803
Connaux	1701
Sabran	1610
Montfaucon	1521
Saint-Julien-de-Peyrolas	1440
Vénéjan	1261
Saint-Alexandre	1245
Saint-Nazaire	1269
Orsan	1183
Goudargues	1108
Gaujac	1071
Saint-Paul-les-Fonts	1029
Chusclan	966
Cornillon	935
Lirac	922
Saint-Marcel-de-Careiret	867
Cavillargues	849
Saint-Gervais	781
Carsan	770
Codolet	607
Saint-Michel-d'Euzet	664
Verfeuil	600
Saint-André-de-Roquepertuis	590
Saint-Étienne-des-Sorts	540
Saint-Laurent-de-Carnols	500
Saint-Pons-la-Calm	467
Saint-André-d'Olérargues	438
Le Pin	468
Issirac	310
Laval-Saint-Roman	214
Aiguèze	218
Le Garn	212
Montclus	188
La Roque-sur-Cèze	177
Salazac	188
Saint-Christol-de-Rodières	160

# Annexe 4 Fichiers fonciers et CEREMA

Depuis 2009, le CEREMA traite, géolocalise et enrichit les fichiers fonciers de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) pour le compte du ministère en charge du Logement et des services de la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN), afin de permettre aux acteurs publics de réaliser facilement des analyses fines et comparables sur leur territoire.

Les collectivités ont la possibilité de récupérer ce fichier auprès du CEREMA sur leur périmètre d'exercice. Pour effectuer cette demande, il suffit de remplir le formulaire disponible à l'adresse suivante :

<https://datafoncier.cerema.fr/obtention-des-donnees-foncieres>

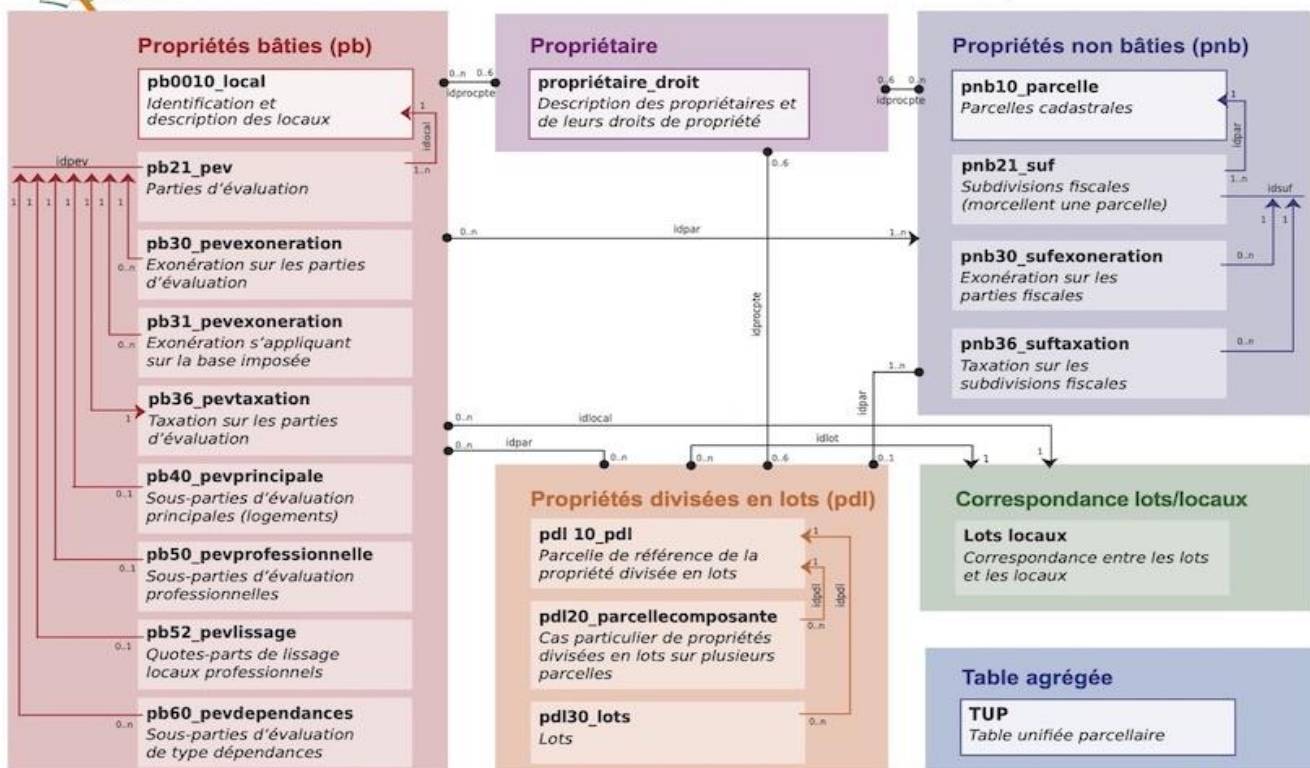
Certains des champs des tables que le CEREMA met à disposition interviennent dans le calcul de la TEOM : montant des valeurs locatives de chaque local, zonage des taux, assujettissement, exonération, montant de la part variable pour les collectivités en TEOMI... Le croisement de ces champs avec les taux votés par les instances délibérantes permettent de reconstituer finement le montant de la TEOM levée sur le territoire.

Le dictionnaire des variables du fichier foncier est disponible depuis cette adresse :

<http://doc-datafoncier.cerema.fr/ff/docff/>



## Fichiers fonciers : modèle de données simplifié



Conception et réalisation : Cerema Hauts-de-France / DATHa / SFEQ - Janvier 2020